

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Projet de loi de finances pour 2018 : principales dispositions</b>	<b>4</b>
1. <b>Conjoncture économique</b>	<b>4</b>
Prévision de 1,7% de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB)	4
Pouvoir d'achat des ménages en baisse en raison de la légère montée de l'inflation	4
Craintes autour du respect de la règle du déficit public limité à 3% du PIB	4
2. <b>Quels principaux impacts pour les communes et EPCI</b>	<b>5</b>
Une nouvelle donne financière pour les collectivités locales	5
Autres dispositions majeures relatives aux finances locales	6
<b>2. Les orientations 2018 - 2020</b>	<b>8</b>
1. <b>Les axes politiques ne changent pas</b>	<b>8</b>
Favoriser l'implantation et le développement des entreprises restent nos priorités	8
Un territoire résolument tourné vers le numérique	8
Un territoire renforçant son attractivité	8
Un territoire en transition énergétique	8
Un environnement mieux protégé permettant le développement de projets agricoles	8
Un cadre favorable à l'enseignement supérieur	8
Des services à la population revisités pour mieux répondre aux attentes des habitants	9
Un territoire performant ses ressources	9
2. <b>Des enjeux de maîtrise de la dépense</b>	<b>9</b>
Une évolution des compétences avec un risque d'augmentation des charges	9
Des actions de mutualisations à évaluer	10
Des charges de gestion déjà fortement réduites	11
<b>La situation financière du budget général depuis 2014</b>	<b>12</b>
1. <b>Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2014</b>	<b>12</b>
L'évolution de la DGF	13
2. <b>Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2014</b>	<b>16</b>
3. <b>L'épargne du budget général depuis 2014</b>	<b>17</b>
L'équilibre des budgets annexes	18
<b>La politique ressources humaines</b>	<b>20</b>
Evolution des effectifs au 31/12/2017 (budget général)	20
Rappel des données 2016 :	21
La répartition des emplois permanents	21
<b>La dette : notre agglomération dispose d'une dette faible et saine</b>	<b>25</b>
1. <b>Encours de la dette au 31 décembre 2017</b>	<b>25</b>
2. <b>Structure de la dette au 31 décembre 2017</b>	<b>25</b>
3. <b>Profil d'amortissement de la dette au 31 décembre 2017</b>	<b>26</b>
4. <b>Evènements 2018</b>	<b>26</b>
5. <b>Emprunts garantis au 31 décembre 2017</b>	<b>27</b>
<b>Le programme des investissements</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>30</b>
Annexe 1 : Rapport d'orientations budgétaires des 5 budgets annexes	
Budget locations immobilières	31
Budget équipements de tourisme et de loisirs	33
Budget des transports publics	35
Budget aménagement des zones d'activités économiques	37
Budget Assainissement	38
Annexe 2 : Liste des autorisations de programme	
Annexe 3 : Evolution des bases brutes de TF et TH par communes depuis 2014	
Annexe 4 : Evolution des contributions et subventions de fonctionnement versées	
Annexe 5 : Fonds de concours attribués aux communes depuis 2014	
Annexe 6 : Liste des 11 ratios	

## **Introduction**

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les EPCI de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au conseil communautaire sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci. Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel.

L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires.

Ce rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter aux élus les grandes tendances structurant le budget de Roannais Agglomération et d'échanger sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Références : décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, pris en application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

## **Projet de loi de finances pour 2018 : principales dispositions**

Le projet de loi de finances pour 2018 a été présenté en Conseil des ministres le 27 septembre.

Cette première loi de finances du quinquennat Macron affiche une triple volonté : redresser durablement les comptes publics, se placer dans une logique de sincérité budgétaire (le Haut conseil des finances publiques a qualifié de « raisonnables » les prévisions de croissance des recettes du PLF), et aller vers une transformation en profondeur du service public.

A cette fin, le projet de loi comporte de nombreuses mesures visant à alléger la fiscalité pour les ménages (suppression progressive de la taxe d'habitation, suppression d'une part des cotisations maladie et chômage financée par une hausse de 1,7 point de CSG...). Le but affiché est de redonner du pouvoir d'achat aux Français et conforter la relance de l'économie.

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) fixe pour la période 2018-2022 les objectifs d'évolution des finances publiques (Etat, sécurité sociale et collectivités locales) suivants :

- réduction de 2 points du déficit public pour atteindre 0.2% en 2022
- réduction du ratio dépenses publiques/PIB de 3 points, pour atteindre 50.9% en 2022
- réduction de l'endettement, pour atteindre 91% en 2022.

### **1. Conjoncture économique**

#### **Prévision de 1,7% de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB)**

L'INSEE table, dans sa dernière note de conjoncture publiée le 28 septembre 2017, sur une croissance de 1,7 % pour 2017 en France. Ce rebond de la croissance en 2017, en comparaison avec les 1,1 % réalisés en 2016, s'explique principalement par trois éléments (retour à un niveau normal de récolte céréalière après une moisson catastrophique en 2016, sursaut du tourisme l'été dernier et net redémarrage du secteur de la construction).

#### **Pouvoir d'achat des ménages en baisse en raison de la légère montée de l'inflation**

L'Insee prévoit une croissance de la consommation des ménages de 1,2%, après 2,1% en 2016 (gain de pouvoir d'achat suite au contre choc pétrolier). Ce ralentissement devrait être toutefois en partie compensé par les dépenses d'investissements des ménages dans l'immobilier.

Le projet de loi avance un taux d'inflation de 1 % en 2017 et 1,1 % en 2018.

#### **Craintes autour du respect de la règle du déficit public limité à 3% du PIB**

La prévision officielle de déficit public est de 2,9 % du produit intérieur brut (PIB) pour 2017 et 2,6 % pour 2018.

De nombreuses inquiétudes demeurent quant à l'atteinte de ramener le déficit public sous la barre des 3% du PIB comme l'exige Bruxelles, notamment le Haut Conseil des finances publiques considère qu'il sera difficile au gouvernement de tenir ses promesses en matières d'économies.

## 2. Quels principaux impacts pour les communes et EPCI

Après les années de purge des dotations de l'Etat, la Cour des comptes pointe, dans son rapport sur les finances publiques locales publié le 11 octobre, la fragilité de la situation financière des collectivités : même si les collectivités territoriales ont réalisé d'importants efforts de gestion, leur situation financière reste "fragile" et diverse au sein même de chaque catégorie de collectivités.

Les magistrats recommandent de renforcer la concertation entre l'Etat et les collectivités concernant la trajectoire financière de ces dernières.

« Pour Françoise Larpin, directrice secteur public chez KPMG, « la contrainte financière est aussi un moyen d'encourager la réforme territoriale via des rapprochements ici ou là, parfois volontaires, parfois moins, au niveau des communes, des départements et des régions ». Pour elle, l'heure est désormais à la systématisation des revues de dépenses. « Il faut travailler sur le périmètre des missions, les modes de gestion, les coûts des services publics », insiste-t-elle tandis que Claire Delpech responsable finances à l'ADCF, demande « davantage de souplesse pour permettre au bloc communal de réfléchir autrement à la question des dépenses comme du partage des ressources au sein de chaque territoire »<sup>2</sup>

### Une nouvelle donne financière pour les collectivités locales

Le PLPFP porte la plupart des dispositions décisives pour les budgets des collectivités locales et va fixer le cadre financier pluriannuel des collectivités territoriales. Elle présente l'objectif de maîtrise des dépenses et de désendettement des collectivités.

Toutefois, il faut noter que si la Sécurité Sociale et les administrations locales (communes, départements, régions et autres établissements locaux) représentent la majorité des dépenses publiques en France, l'Etat reste le plus grand « producteur de dette » avec environ 80 % de la dette publique. Les collectivités locales financent une part élevée de l'investissement public, elles doivent donc garder suffisamment de marges de manœuvre sans avoir recours systématiquement à l'emprunt. Les corrélations et l'ensemble des systèmes de financement entre l'Etat et les collectivités doivent donc être étudiés de façon à :

- laisser suffisamment de capacités financières aux collectivités pour investir
- soutenir la croissance nationale
- éviter dans la mesure du possible de recourir à l'emprunt pour baisser en valeur la dette publique (plus de 2 100 milliards d'euros à ce jour).

### Pas de baisse de DGF en 2018 : gel de l'enveloppe normée

Conformément aux orientations présentées dans le cadre de la conférence nationale des territoires (CNT), aucune baisse des dotations n'est annoncée pour 2018 pour Roannais Agglomération.

*Contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics : 4 années de baisse cumulée des dotations de l'Etat en Milliards d'€*

	2014	2015	2016	2017	2018
Loi de finances 2014	- 1 500	-1 500	-1 500	- 1 500	- 1 500
Programme de stabilité 2015		-3 667	-3 667	-3 667	-3 667
Programme de stabilité 2016			-3 667	-3 667	-3 667
Programme de stabilité 2017				- 2 634	- 2 634
Projet de loi de finances 2018				-	0
<b>Montant global</b>	<b>- 1 500</b>	<b>- 5 167</b>	<b>- 8 834</b>	<b>- 11 468</b>	<b>- 11 468</b>

<sup>2</sup> Extrait d'un article publié dans la gazette des communes le 12/10/2017 « Budget 2018 : la loi de programmation cristallise les inquiétudes des territoires »

En conséquence, le PLF prévoit une enveloppe de DGF égale à celle de 2017 : 30,9 milliards d'euros en 2018. La répartition de la DGF comprendrait une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) de 90 millions d'euros chacune ; pour tenir dans l'enveloppe fermée, la dotation de compensation et d'ajustement, ainsi que la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DRCTP) seraient revues à la baisse. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) se stabilise à hauteur de 996 millions d'euros en 2018 et la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) va passer de 570 millions en 2017 à 665 millions d'euros (elle intègre désormais la réserve parlementaire qui vient d'être supprimée).

Au total, les concours financiers de l'Etat pour le bloc communal évoluent très légèrement de 0.4% en 2018.

**Un objectif de réduction des dépenses de fonctionnement : 1,2% par an en valeur (avec inflation) : soit un « effort d'économies » de 13 milliards d'euros entre 2018 et 2022 ;**

Parallèlement et indépendamment du PLF, il est prévu que les collectivités locales réalisent un effort à hauteur de 13 milliards d'euros d'ici à 2022, soit un niveau moyen de 2,6 milliards par an à partir de 2018. Effort qui ne sera pas comptabilisé à travers une baisse sèche de leurs dépenses par rapport à 2017 mais une progression réduite.

Le rythme annuel d'évolution des dépenses de fonctionnement, en valeur (c'est-à-dire en intégrant l'inflation), sera de 1,2%. Cette valeur « d'évolution cible » est déterminée à partir d'une évolution tendancielle établie à 2,5% (moyenne constatée pour les dépenses de fonctionnement entre 2010 et 2014). En tenant compte des hypothèses d'inflexion prévisionnelle qui figurent dans le PLPFP, l'équivalent en volume (hors inflation) de l'évolution cible s'établit à 0,2% (2018), 0,1% (2019), -0,2% (2020) et -0,55% (2021 et 2022).

Un contrat spécifique sera proposé aux collectivités les plus importantes en termes démographique, représentant 80 % de la dépense publique, à savoir les régions, les départements, les communes de plus de 50 000 habitants et les intercommunalités à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants, soit un total de 319 collectivités<sup>3</sup> (Roannais Agglomération n'est pas concernée).

Pour ces collectivités l'« effort de modération » portera sur les dépenses de fonctionnement dont l'évolution serait plafonnée à hauteur de 1,2 % par an. Une mission sera chargée d'étudier la mise en œuvre de ce dispositif.

**Un objectif de réduction du besoin de financement : plafond de désendettement (dette/ CAF de 11 à 13 ans)**

Il est envisager la mise en place d'un indicateur de bonne gestion sur la capacité de désendettement des collectivités qui ne devrait plus excéder 12 ans d'ici 2022 pour les communes de plus de 10 000 habitants et pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants.

Les collectivités représentent aujourd'hui 8,6 % de la dette publique et, selon la loi de programmation, elles ne devront représenter que 5,9 % en 2022. Ce sont donc elles qui vont devoir porter le désendettement public du quinquennat.

## Autres dispositions majeures relatives aux finances locales

### La suppression progressive de la taxe d'habitation

La suppression progressive (sur trois ans) de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80 % des ménages qui y sont actuellement assujettis. Ce dégrèvement viendra s'ajouter aux exonérations et dégrèvements existants et concernera les ménages dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence, soit 43 000 € par an pour un couple. Pour ces derniers, la cotisation de TH sera abattue de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019, pour disparaître totalement en 2020.

---

<sup>3</sup> 130 communes de plus de 50 000 habitants, 70 communautés et métropoles seraient concernées.

L'Etat financera le manque à gagner pour les collectivités par un dégrèvement dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Les variations des politiques de taux resteront à la charge des contribuables même si le gouvernement précise qu'« un mécanisme de limitation des hausses de taux décidées ultérieurement par les collectivités et de prise en charge de leurs conséquences, de manière à garantir un dégrèvement complet, en 2020, pour les foyers concernés, sera discuté dans le cadre de la conférence nationale des territoires » .

Cependant, la mise en pratique du dispositif soulève encore de nombreuses questions :

- Indexé sur les revenus des ménages, le bénéfice du dégrèvement sera différent selon le profil social des communes : celles accueillant des ménages favorisés bénéficieront d'un levier fiscal portant sur une assiette bien plus large que les communes accueillant des ménages défavorisés. De la même façon, les communes accueillant des résidences secondaires seront largement favorisées.
- Cette mesure appelle à une refonte plus globale de la fiscalité locale, de sa répartition entre les différents niveaux de collectivités et de la refondation des assiettes.
- Le nouveau report de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation : les élus du Comité des finances locales a regretté ce report notamment en raison du risque de voir émerger une proposition de suppression des impôts locaux territorialisés au profit d'un partage du produit d'impôts nationaux qui priveraient définitivement le bloc communal d'un levier fiscal.

### **La hausse des prélèvements sur les agences de l'eau**

Les prélèvements sur les agences de l'eau progressent d'année en année et réduisent les moyens d'accompagnement des communautés sur leurs compétences eau et assainissement, voire sur GEMAPI...

Ainsi, le PLF prévoit, à compter de 2018, l'institution d'une contribution annuelle des agences de l'eau au profit d'une part de l'Agence française pour la biodiversité, à hauteur d'un montant compris entre 240 et 260 millions d'euros, et, d'autre part, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, à hauteur d'un montant compris entre 30 et 37 millions d'euros.

### **La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) maintenue**

En 2018, des crédits à hauteur de 665 M€ sont prévus pour appuyer les projets portés par les communes et les établissements intercommunaux. Ils se décomposent ainsi :

- Une première enveloppe de 615 M€ est consacrée aux grandes priorités d'investissement définies entre l'État, d'une part, et les communes et les établissements intercommunaux, d'autre part ;
- Une seconde enveloppe, de 50 M€, aura vocation à attribuer des subventions supplémentaires à des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui se sont engagés, dans le cadre d'un contrat conclu avec le préfet de région, à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un projet de modernisation.

### **Le FPIC devrait être pour sa part maintenu à son niveau d'un milliard d'euros.**

Roannais Agglomération a obtenu 634 k€ net en 2017 (part EPCI). Cette recette nette diminuera en 2018 : elle est prévue à 354 k€.

## **2. Les orientations 2018 - 2020**

### ***1. Les axes politiques ne changent pas***

#### **Favoriser l'implantation et le développement des entreprises restent nos priorités**

- développer l'offre foncière et immobilière
- soutien à l'innovation...

#### **Un territoire résolument tourné vers le numérique**

- Présence du très haut débit (THD) dans tous les foyers en 2019
- Des services publics de plus en plus présents sur internet pour faciliter les démarches des usagers et des habitants
- Une offre de formation aux habitants éloignés de la pratique numérique
- Un salon du numérique, source de développement d'activités pour les entreprises du territoire.

#### **Un territoire renforçant son attractivité**

- En prenant toute sa place en Auvergne Rhône-Alpes et dans la métropole lyonnaise par une présence dans les instances préparant l'avenir.
- En ayant une politique touristique rassemblée sur le Roannais et présente hors du territoire.
- Une politique culturelle partagée sur tout le territoire : les transferts réalisés ou en cours participent à l'effacement de l'opposition Rural / Urbain en proposant des actions en tous points du territoire.

#### **Un territoire en transition énergétique**

- Des projets phares lancés : 2 parcs éoliens / une centrale photovoltaïque et un méthaniseur permettant de réduire les besoins énergétiques du territoire et les émissions de CO2 et amener un financement nouveau à Roannais Agglomération.

#### **Un environnement mieux protégé permettant le développement de projets agricoles**

- Un programme initial de 6 stations d'épuration à renouveler (ou à créer) passant à 11 pour un important montant d'investissement.
- L'approbation du Contrat vert et bleu (en association avec d'autres territoires du Roannais) permettant d'avoir des paysages protecteurs de nos richesses naturelles (eau – faune – flore) et garantissant un cadre de vie répondant aux attentes de nos habitants actuels et futurs (58 actions pour 8.4M€)
- Un développement de projets agricoles favorisant le développement de productions locales (maraîchage à la Ferme des Millets) et leur consommation (opération steaks hachés).

#### **Un cadre favorable à l'enseignement supérieur**

- Avec la présence de + de 3 000 étudiants, une véritable gouvernance locale de ces formations a été mise en place permettant d'anticiper les besoins futurs du monde économique. Le Salon de l'Etudiant réunissant les offres du territoire, la mise en place d'un Fablab et son succès créent une dynamique positive sur l'offre faite à Roanne.

## **Des services à la population revisités pour mieux répondre aux attentes des habitants**

- Des transports en commun plus sécurisés, et adaptés à la demande du plus grand nombre d'usagers.
- Des services d'accueil de la petite enfance et de l'enfance adaptés aux évolutions des modes de vie des parents.
- Une attention accrue aux habitants en situation de difficultés dans le domaine de la santé, de l'accès aux soins
- Une politique des déchets ménagers (collecte-traitement) intégrant pleinement la réduction de ceux-ci, les bons gestes de tri et un traitement respectueux de l'environnement.

## **Un territoire performant ses ressources**

- Signature de contrats porteurs de financements pour les actions à conduire : contrat ambition région (CAR), contrat territorial avec le département (CTD42), appels à projets, ...
- Optimisation de recettes fiscales et dotations par l'étude des bases fiscales et des indicateurs de calcul des dotations de l'Etat plus favorables.
- Un développement de la culture achat public au bénéfice des acteurs économiques du Roannais.

## ***2. Des enjeux de maîtrise de la dépense***

### **Une évolution des compétences avec un risque d'augmentation des charges**

**La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations devient une compétence obligatoire de Roannais Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Sur la partie gestion des milieux aquatiques, l'organisation de cette compétence s'inscrit dans la continuité avec le maintien des structures existantes, le syndicat mixte du Rhins, Rhodon, Trambouzan et Affluents (SYRRTA), et Roannaise de l'Eau. L'adhésion de Roannais Agglomération à Roannaise de l'Eau fera l'objet d'une extension afin d'intégrer les bassins versants qui relevaient d'une gestion communale.

Sur la partie prévention des inondations, l'organisation de cette compétence ne sera fixée qu'après l'établissement de la stratégie territoriale et cohérente de réduction du risque d'inondation. Les pistes identifiées sont la gestion en régie directe, et/ou l'adhésion aux structures existantes et/ou la délégation à l'Etablissement Public Loire.

Roannais Agglomération a adhéré à Roannaise de l'Eau depuis 2014 pour la gestion du barrage de l'Oudan. Elle continuera de s'appuyer sur l'expertise de Roannaise de l'Eau pour assurer le pilotage du SYRRTA et la mise en œuvre de la stratégie inondation, dans le cadre de la mise à disposition des services.

En l'état de son organisation, la compétence ne génère que des dépenses de fonctionnement (participations au SYRRTA et à Roannaise de l'Eau).

**La compétence « Eau et Assainissement » devient une compétence optionnelle intégrale « Assainissement » qui intègre le service public des eaux pluviales urbaines au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif. Au sein de Roannaise de l'Eau, la compétence Eaux Pluviales a toujours été financée, d'une part, par une participation des membres (communes et EPCI), et d'autre part, par une contribution indirecte du budget Eau (charges de structure).

Depuis 2015, la participation de Roannais Agglomération a été figée à 710k€ par an tandis que la contribution indirecte du budget Eau atteint un montant de 267k€. L'entretien et la maintenance des réseaux et des ouvrages en gestion mobilisent chaque année environ 290k€. En son état actuel, la gestion des eaux pluviales urbaines donc est structurellement déficitaire.

L'encours de dette qui est transféré à Roannais Agglomération est de 2 308 k€ au 1er janvier 2018.

Les eaux pluviales sont intégrées dans le budget général. Roannais Agglomération continuera de s'appuyer sur l'expertise de Roannaise de l'Eau par le biais d'une convention de prestation de service.

S'agissant de l'assainissement collectif et non collectif, qui est un SPIC financé majoritairement par les redevances des usagers, pour avoir une gestion plus cohérente de cette compétence, il est proposé de les réunir dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans un budget annexe unique.

### **Le retrait du Département du syndicat mixte ZAIN Loire Nord en Rhône-Alpes**

À la suite de la publication de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre), le Département va se retirer du syndicat mixte ZAIN Loire Nord en Rhône-Alpes. Sur le plan institutionnel, la conséquence du retrait du Département est que la communauté d'agglomération se substitue au syndicat mixte pour l'aménagement de la zone de Bonvert et de celle de Bas de Rhins. Les conditions financières et patrimoniales du retrait du Département seront définies dans un protocole d'accord devant être acté avant le 31 décembre 2017. L'encours de dette qui est transféré à Roannais Agglomération est de 4 912 k€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **L'exercice progressif de la compétence culture**

Le transfert progressif à Roannais Agglomération de cette compétence dans ses différentes facettes conduit à revisiter le contenu des compétences transférées pour garder la maîtrise sur les ressources consacrées à leur exercice.

L'étude pour la prise de compétence « lecture publique » (à horizon du 1er janvier 2019 ?) est déjà bien engagée. Elle vient compléter l'exercice de la compétence « enseignement artistique » exercée depuis le 1er septembre 2016 par l'EPCI. Une assistance externe accompagne la communauté d'agglomération et les communes dans cette démarche depuis juin 2017 ; un chiffrage financier sur plusieurs scénarii sera réalisé d'ici la fin de l'année.

### **Des actions de mutualisations à évaluer**

Pour maintenir, voire améliorer, le niveau de service et d'équipement du territoire communautaire, il s'est agi de mettre en commun les moyens humains sur un certain nombre de compétences.

Au niveau des services support, après la mutualisation de la direction de la transition numérique et des systèmes d'information, de l'autorisation des droits des sols, de la communication et de l'évènementiel, du cabinet, de l'ingénierie voirie, il existe depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016 un service commun de la direction des ressources humaines. Ainsi, depuis l'adoption du schéma de mutualisation en 2015, de nombreuses actions ont abouties et le nombre d'agents concernés par la mutualisation est conséquent.

Dans d'autres domaines, Roannais Agglomération s'appuie fortement depuis 2013 sur l'expérience des services techniques des communes pour assurer des interventions dans les équipements transférés (exemple : nettoyage des PAV, entretien d'espaces verts..)et aussi sur l'expertise des services de Roannaise de l'Eau pour l'exercice de la compétence assainissement.

Suite à la dissolution du PETR, Roannais Agglomération prend en charge, à partir du 1er janvier 2018, l'animation et le portage du programme LEADER. Une convention spécifique entre Roannais Agglomération et les autres EPCI formalisera la gestion et le financement du programme « LEADER Roannais »

La mutualisation est une démarche d'amélioration continue qui nécessite une évaluation en termes d'efficacité, de coûts et aussi de modèle économique dans un souci de partage équilibré entre la communauté d'agglomération, les communes et les syndicats.

### Des charges de gestion déjà fortement réduites

Pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, plusieurs actions ont déjà été engagées depuis le début du mandat.

- **Agir sur la masse salariale** : non remplacement des départs, limitation des contractuels ... Les ressources existantes (avec la perte des contrats aidés) ne permettent pas de conserver les niveaux de service, d'actions, de fonctionnement de certains équipements à ce qu'ils sont aujourd'hui. Des recrutements pourront intervenir là où est affirmée une volonté politique de continuation du niveau de service en s'assurant des apports en compétence. Par ailleurs, l'évolution du numérique dans nos organisations conduit à repenser les profils des futurs postes dès aujourd'hui et à dégager des moyens en formation sur les ressources humaines existantes, gage d'une maîtrise des métiers de demain dans nos collectivités.
- **Renforcer le contrôle de gestion** : présentation du budget par compétences, amélioration des calculs de coûts d'une politique publique ...
- **Rechercher des économies** : optimisation des circuits de collectes (reprise de la Pacaudière à effectif constant), révision des marchés publics avec les prestataires de collecte PAV des déchets ménagers, nouvelle répartition des subventions (filiales, économies sociale et solidaire, mission locale, tourisme), économies dans les frais généraux (affranchissement, documentation), optimisation de TVA pour le service des transports ;
- **Réduire certaines prestations** : Suppression de la collecte des cartons des commerçants, sortie des professionnels des déchèteries, fermeture de la piscine été du Coteau, période d'ouverture de la patinoire et du train touristique revue à la baisse ;
- **Faire progresser les ressources avec l'enjeu de la solidarité** : améliorer les bases fiscales en recherchant les anomalies ; s'engager vers un pacte financier et fiscal afin d'accroître la maîtrise sur les indicateurs financiers permettant d'optimiser notamment les dotations perçues de l'Etat.

Pour 2018, il est indispensable de poursuivre dans cette voie de rationalisation des dépenses et d'optimisation des ressources dès lors que Roannais Agglomération fait le choix de maintenir les taux d'imposition actuels pour ne pas faire porter sur les habitants et les entreprises une fiscalité supplémentaire.

Aussi, malgré la part importante des dépenses incompressibles (notamment les attributions de compensation versées aux communes qui s'élèvent à 20.5 Millions d'€) et la baisse de nos ressources, l'objectif reste de conserver un niveau d'épargne propice aux investissements à son maximum afin de favoriser l'économie et l'emploi et de continuer à rendre notre territoire attractif.

## La situation financière du budget général depuis 2014

Plusieurs évènements ont été marquants depuis 2014

- En 2015, deux budgets annexes portant sur la compétence déchets ménagers ont été intégrés au budget général. Cet exercice est marqué par une légère diminution des dépenses de fonctionnement et une hausse des recettes de fonctionnement (fiscalité et autres recettes). La direction de la communication a été mutualisée avec la ville de Roanne (cette décision a impacté le budget de 400 k€ en dépenses et recettes). Le retour de la compétence voirie dans les communes a impacté l'attribution de compensation et la section d'investissement.
- En 2016, l'arrivée d'une nouvelle compétence "enseignement artistique" au 1<sup>er</sup> septembre (l'examen de l'impact financier de ce transfert a été réalisé par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) le 25 octobre 2016) et la mutualisation de la direction des ressources humaines avec la ville centre au 1<sup>er</sup> octobre (cette décision a impacté les charges et les recettes de personnels de près de 715 k€ en 2017).
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la dissolution du syndicat mixte ZAIN Loire Nord en Rhône Alpes (avec un impact dans l'encours de dette de 4 912 k€) et la compétence eaux pluviales intégrées dans les comptes (avec un impact dans l'encours de dette de 2 308 k€).

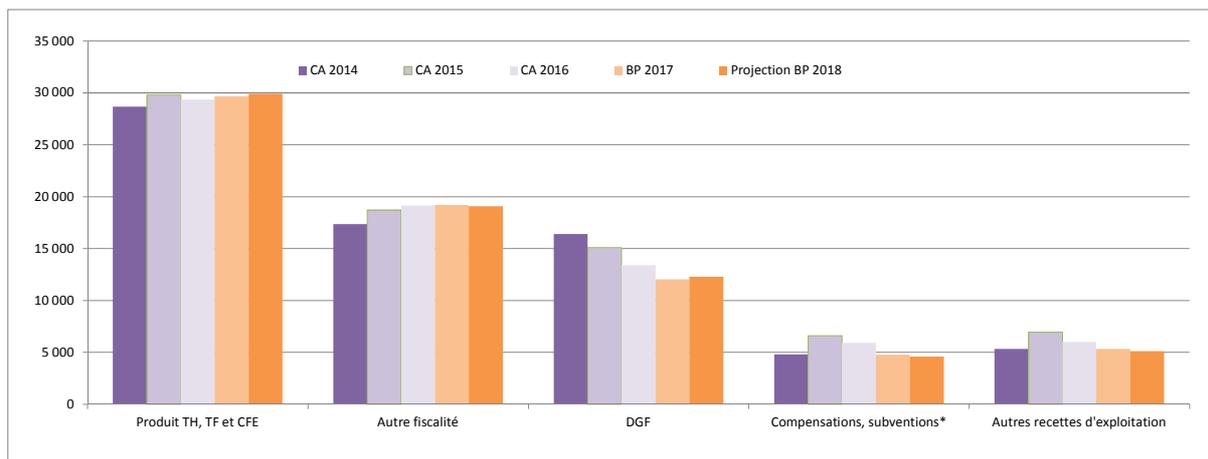
### 1. Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2014

Conséquence directe des quatre années de baisse de dotations, les recettes réelles - hors éléments exceptionnelles - sont mécaniquement en baisse depuis le début du mandat.

En 2015, il y a eu des recettes fiscales plus élevées avec une TEOM perçue sur l'ensemble du territoire et des recettes supplémentaires en CVAE, Tascom et TH. Les recettes exceptionnelles ont été importantes suite à des ajustements nécessaires liées à la fusion réalisée en 2013.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Projection BP 2018
Produit TH, TF et CFE	28 690	29 810	29 352	29 650	29 915
Autre fiscalité	17 363	18 724	19 146	19 197	19 076
DGF	16 420	15 102	13 409	12 050	12 275
Compensations, subventions*	4 821	6 618	5 907	4 778	4 611
Autres recettes d'exploitation	5 333	6 955	6 004	5 352	5 144
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>72 627</b>	<b>77 208</b>	<b>73 818</b>	<b>71 027</b>	<b>71 021</b>
Amortissements subventions	619	619	671	773	635
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>73 246</b>	<b>77 827</b>	<b>74 489</b>	<b>71 800</b>	<b>71 656</b>

Le montant de DGF voté au BP 2017 s'est révélé inférieur au montant perçu 12 562 k€.



### Produit TH, TF et CFE :

- Evolution positive des bases TH, TF et CFE : évolution physiques et revalorisation forfaitaire
- Variation des bases nettes de TH en raison des dégrèvements accordés par l'Etat pour la taxe d'habitation en 2016-2017 (impact non mesuré)
- Impact négatif exonération des bases de TF pour les logements en quartier prioritaires (Ophéor à partir de 2017)
- 1<sup>ère</sup> année en 2017 d'effet de la révision des valeurs locatives foncières. la révision des valeurs locatives pour la taxe d'habitation n'est plus d'actualité dans le projet de loi de finances pour 2018.

### Autre fiscalité :

- TEOM : évolution des bases physiques et forfaitaires
- Baisse du FPIC en 2017 en raison de la sortie du dispositif bénéficiaire.
- IFER, CVAE, Tascom : maintien des recettes
- AC, taxe de séjour : maintien des recettes

### Dotation Globale de Fonctionnement :

- Fin (provisoire ?) de l'effort demandé aux EPCI en 2018 (la contribution au redressement des comptes publics a amputé les recettes de 11.7 M€ depuis 2014)
- En 2017, Roannais Agglomération est sortie du dispositif de garantie permettant de maintenir la recette de DGF dans lequel elle était entrée en 2016 (du fait de l'évolution de l'intercommunalité en France).

### Autres recettes : subventions et recettes d'exploitation

- Ces recettes comprennent les subventions attendues, les remboursements des communes au titre des services communs, les redevances (entrées piscine par exemple) et les loyers perçus.

### L'évolution de la DGF

La dotation globale de fonctionnement est prévue en diminution de 380 k€ en 2018 en raison de la baisse de la dotation de compensation (variable d'ajustement des dotations de l'Etat). La dotation d'intercommunalité est prévue stable c'est-à-dire sans nouvelle baisse liée à la contribution pour redressement des comptes publics.

La contribution au redressement des finances publiques au titre de l'année 2017 a été de 3.4 millions d'€, soit 25% de plus par rapport à 2016. Etant donné que ces contributions se cumulent année après année, la DGF de Roannais Agglomération est amputée, fin 2017, de près de 11.7 millions d'€ depuis 2014.

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

Evolution des deux composantes de la dotation globale de fonctionnement de Roannais Agglomération depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation d'intercommunalité	5 093 418 €	5 185 618 €	4 918 700 €	4 990 112 €	5 000 025 €
Contribution redressement comptes publics // montant annuel	-446 567 €	-1 600 089 €	-2 802 870 €	-3 407 046 €	-3 407 046 €
<b>Dotation intercommunalité nette</b>	<b>4 646 851 €</b>	<b>3 585 529 €</b>	<b>2 115 830 €</b>	<b>1 583 066 €</b>	<b>1 592 979 €</b>
		-23%	-41%	-25%	1%
<b>Dotation de compensation</b>	<b>11 772 917 €</b>	<b>11 515 979 €</b>	<b>11 293 137 €</b>	<b>10 979 330 €</b>	<b>10 650 000 €</b>
		-2%	-2%	-3%	-3%

Il convient de noter qu'en 2016, en raison de l'évolution de l'intercommunalité en France, la dotation d'intercommunalité est entrée dans le mécanisme de la garantie destinée à compenser une chute marquée de la dotation par habitant lors de la 3<sup>ème</sup> année d'existence d'un EPCI.

En 2017, Roannais Agglomération est revenue dans le droit commun.

### Le fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en œuvre à partir de 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il met à contribution les territoires intercommunaux et les communes isolés dont le potentiel financier est supérieur à la moyenne nationale. Depuis 2013, le montant du prélèvement tient également compte du revenu moyen par habitant du territoire. Les sommes ainsi collectées sont reversées aux territoires considérés comme les plus défavorisés, au vu de 3 critères : le potentiel financier, le revenu par habitant, l'effort fiscal.

Rappel des montants pour l'ensemble intercommunal (40 communes + Roannais Agglomération) :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Prélèvement	-	-	- 87 551	- 424 933	- 792 237	- 1 109 132
Reversement	10 978	1 652 661	2 211 239	2 682 803	2 414 525	2 012 102
	10 978	1 652 661	2 123 688	2 257 870	1 622 288	902 970

Le montant du reversement baisse en 2017 car l'ensemble intercommunal est sorti du dispositif « bénéficiaire ». Le mécanisme de garantie prévoit une sortie en 3 ans (90%, 75% et 50%). En 2018, pour la 2<sup>ème</sup> année, la recette de Roannais Agglomération sera de 785 k€ (75% de 2016).

Le montant du prélèvement augmente depuis 2013 : en 2018 est prévu en hausse de 17%, la dépense est estimée à 430 k€.

Rappel des montants pour Roannais Agglomération :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Prélèvement EPCI		0	-33 762	-167 040	-309 799	-430 000
Versement EPCI	10 978	630 371	852 656	1 054 602	944 195	785 000
<b>FPIC : solde part EPCI</b>		<b>630 371</b>	<b>818 894</b>	<b>887 562</b>	<b>634 396</b>	<b>355 000</b>

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

### La politique fiscale

Souhaitant une préserver le pouvoir d'achat des habitants et les entreprises, Roannais Agglomération a fait le choix de maintenir les taux d'imposition pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.

Ainsi, pour les ménages comme pour les entreprises, la hausse tient à la variation nominale annuelle.

	Variation nominale	Variation physique			
		TP /CFE	TH	TFB	TFNB
2014	0,9%	3,1%	0,4%	1,9%	-0,9%
2015	0,90%	1,97%	0,68%	1,17%	0,97%
2016	1,00%	0,32%	-3,17%	1,13%	-0,31%
2017	0,40%	2,52%	0,82%	0,09%	0,43%
Hypothèses 2018	0.00%	2.00%	0.50%	1.00%	0.00%

Recettes fiscales encaissées depuis 2014 (en K€) :

	2014	2015	2016	Etat fiscal 2017	BP 2018
Produit fiscal TH et TF	17 264	17 996	17 693	17 922	18 285
Produit fiscal CFE	10 883	11 197	11 345	11 676	11 910
TEOM	9 144	9 945	10 280	10 338	10 442
CVAE	5 689	5 592	5 681	5 773	5 773
TASCOM	1 207	1 453	1 417	1 357	1 357
IFER	419	437	446	450	450
Allocations compensatrices	966	1 014	817	1 066	853
DRCTP	166	166	166	166	166
Prélèvement GIR	-1 937	-1 937	-1 937	-1 937	-1 937
	<b>43 801</b>	<b>45 863</b>	<b>45 908</b>	<b>46 811</b>	<b>47 298</b>

Le relatif dynamisme physique des bases de TH et TF (construction nouvelle ou corrections des valeurs locatives) et le montant important des rôles supplémentaires importants ont permis d'augmenter les ressources de la communauté d'agglomération (*voir annexe 4 : évolution des bases brutes de TH et TF depuis 2014 par commune*).

Il est rappelé que le taux de la taxe sur le foncier bâti est à 1.98%, il s'agit d'un taux cible qui ne sera appliqué sur l'ensemble du territoire qu'en 2025 (vote en 2013 d'une durée de lissage de 12 ans). Ce taux intercommunal évolue donc chaque année sur les 40 communes (soit à la hausse soit à la baisse selon le taux intercommunal appliqué avant 2013), la variation en % peut sembler importante mais l'impact en € sur la cotisation est seulement de quelques euros.

Concernant la TEOM, depuis 2015, deux taux sont appliqués sur le territoire selon le service rendu : 8,65 % sur la première zone constituée des communes de Roanne, Riorges, Commelle-Vernay, Mably, Le Coteau et Villerest et 7 % sur la deuxième zone constituée des 34 autres communes.

### Les recettes des services

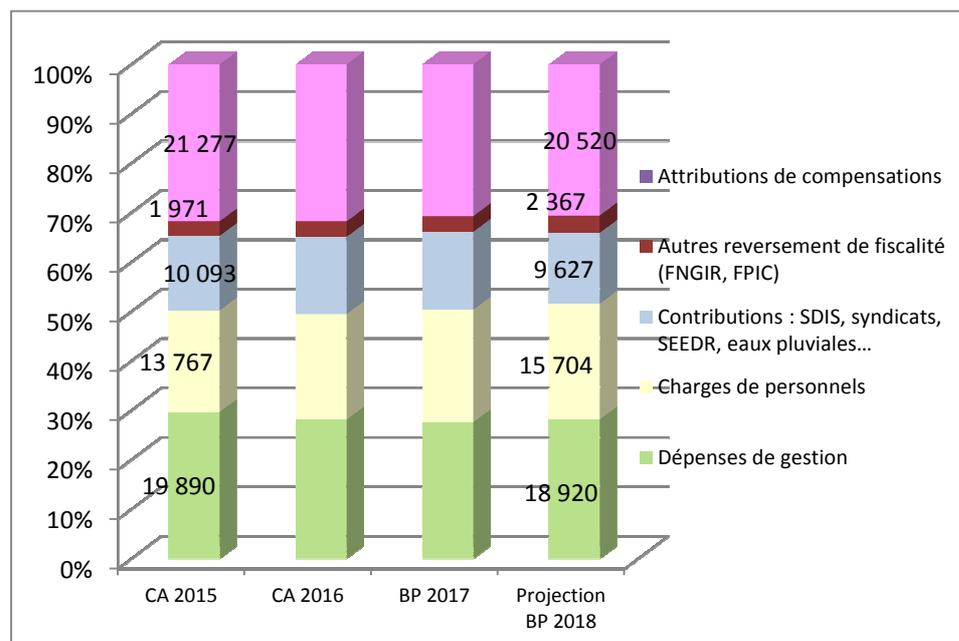
Une très légère progression par an des recettes des services est envisagée pour les années à venir. Il faut, par ailleurs relever, que les remboursements des communes liées à la mutualisation (DSI, communication, ressources humaines...) viennent en compensation de dépenses réalisées.

## 2. Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2014

Une grande partie des dépenses sont fixes : reversements de fiscalité à l'Etat et aux communes (un peu plus de 30%), la contribution au SDIS, (4 235 k€), les salaires des agents titulaires (fonctionnaires), les contrats déjà signés (DSP transports, marchés publics, ..), la contribution au SEEDR....

Il convient aussi de noter que la structure des dépenses a évolué : les variations sont à corréliser, poste par poste, à l'exercice des compétences en évolution depuis 2013 et aussi par de nouvelles mutualisations portées par l'EPCI mais donnant lieu à des recettes par ailleurs.

### Structure des dépenses de fonctionnement



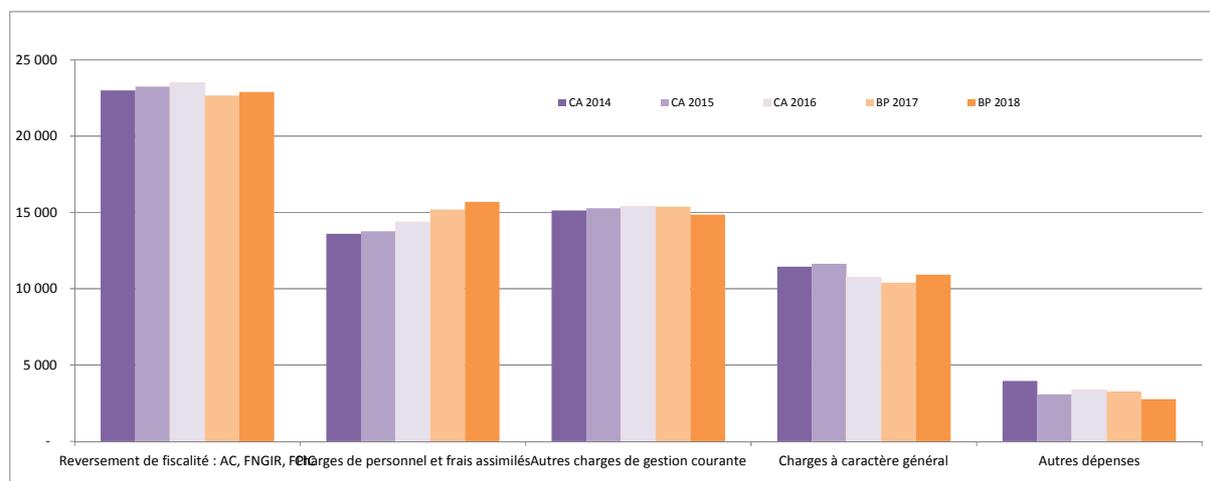
Les dépenses à caractère général sont moins importantes que prévues, liées au contexte et aux efforts d'économies faites depuis 2014.

Le poste des dépenses de personnel augmente en brut essentiellement en raison des mutualisations et transferts de compétences intervenus courant 2015 et 2016 (notamment arrivée du conservatoire : + 978 k€ entre 2015 et 2017).

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Projection BP 2018
Charges à caractère général	11 454	11 641	10 727	10 394	10 914
Charges de personnel et frais assimilés (brutes)	13 608	13 767	14 359	15 195	15 704
Reversement de fiscalité : AC, FNGIR FPIC	22 995	23 248	23 489	22 660	22 887
Autres charges de gestion courante	15 135	15 264	15 399	15 365	14 866
Participations budgets annexes	3 200	1 920	2 501	2 634	2 014
Intérêts de la dette	682	628	531	502	645
Autres dépenses de fonctionnement	66	530	312	135	107
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>67 140</b>	<b>66 998</b>	<b>67 319</b>	<b>66 884</b>	<b>67 139</b>
Amortissements	4 262	3 838	4 329	4 222	4 710
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>71 402</b>	<b>70 836</b>	<b>71 649</b>	<b>71 106</b>	<b>71 849</b>

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017



### Reversement de fiscalité :

- Attribution de compensation : pas d'évolution entre 2017 et 2018. Pour mémoire, en 2017, les AC ont diminué de 850 k€ (transfert enseignement artistique).
- Hausse contribution FPIC (prélèvement) : +237 k€/BP 2017

### Charges de personnels : (voir paragraphe sur la politique des ressources humaines)

Pour 2018, les dépenses de personnels sont estimées à 15 704 k€ soit une hausse de 509 k€ par rapport au budget primitif 2017. Ce poste est en hausse suite à des événements extérieurs : intégration agents d'agents du PETR (161 k€ en 2018), renforts suite à des nécessités de services (absentéisme) et à l'impact du désengagement de l'Etat pour les contrats aidés (130 k€) et des recrutements sur des postes contractuels subventionnés (118 k€ - chargé de mission prospection économique, postes trame verte et bleue, médiation sociale, maître composteur) et des avancements d'échelon (100 k€).

Des recettes viennent compenser cette dépense. Elles sont estimées à 2 910 k€ soit des dépenses nettes de personnels 12 714 k€ (12 243 k€ en 2017).

### Charges de gestion courante et à caractère général :

- Les charges à caractère général sont impactées par les dépenses de la compétence aux pluviométriques (+ 480 k€). Excepté ce changement, elles sont fortement maîtrisées et restent stables par rapport au budget prévisionnel 2017.
- Les charges de gestion courante connaissent une baisse car la participation au titre des eaux pluviométriques à Roannais de l'eau a été supprimée (-710 k€) ainsi que la participation au syndicat mixte Loire Nord (-190 k€). La participation au SEEDR est ajustée à la hausse au regard de la prévision 2017.

### Autres dépenses :

- Subvention d'équilibre aux budgets annexes : 2 014 k€ (2 634 k€ réalisé en 2016). Cette diminution est expliquée principalement par l'intégration des lignes scolaires dans le contrat de DSP avec Transdev et par l'encaissement direct des recettes hors taxes des titres de transports des voyageurs.
- Intérêts dette : en hausse en raison d'intégrations d'emprunts (syndicat mixte Loire Nord et eaux pluviométriques).

## 3. L'épargne du budget général depuis 2014

Au-delà de l'obligation imposée par l'instruction budgétaire et comptable de disposer d'une épargne nette positive, le budget de Roannais Agglomération a toujours privilégié la nécessité d'un niveau d'épargne brute de façon à pouvoir investir en faveur de l'attractivité du territoire et du tissu économique local.

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

Pour mémoire, l'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement après financement des remboursements de dette.

Pour autant, alors même que de nombreuses collectivités ont eu recours au levier fiscal, Roannais Agglomération respectera à nouveau en 2018 son engagement de stabilité de la fiscalité directe locale. Les taux communautaires seront maintenus à 10.45% pour la taxe d'habitation à 1.98% pour la taxe foncière bâtie et 28.32% pour la cotisation foncière des entreprises.

Les scénarii d'équilibre budgétaire visent donc à surveiller l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement afin de préserver le différentiel, c'est-à-dire l'épargne brute consacrée à l'investissement et parallèlement à maîtriser la capacité de désendettement.

En millions d'euros

BUDGET GENERAL _ M€	2 014	2 015	2016	BP 2017	Projection BP 2018
Produits de la fiscalité	46,1	48,6	48,3	48,8	48,9
Dotations et concours de l'Etat	21,2	21,7	19,6	16,8	16,9
Produits des services	4,4	5,0	4,8	5,2	5,0
Autres produits	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Produits de gestion courante</b>	<b>71,8</b>	<b>75,4</b>	<b>72,7</b>	<b>71,0</b>	<b>70,9</b>
Charges à caractère général	11,5	11,6	12,0	10,4	10,9
Charges de personnels	13,6	13,8	13,7	15,2	15,7
Subventions et contributions	15,1	15,3	15,5	15,4	14,9
Participations budgets annexes	3,2	1,9	2,5	2,6	2,0
AC et fonds de péréquation	23,0	23,2	23,4	22,7	22,9
Autres charges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>66,4</b>	<b>65,8</b>	<b>67,1</b>	<b>66,3</b>	<b>66,6</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement (EBF)</b>	<b>5,4</b>	<b>9,5</b>	<b>5,6</b>	<b>4,7</b>	<b>4,6 M€</b>
Produits exceptionnels	0,8	1,8	0,2	0,0	0,0
Produits financiers	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Charges exceptionnels	0,1	0,4	0,1	0,1	0,1
Autres charges financières	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Epargne de gestion</b>	<b>6,2</b>	<b>10,9</b>	<b>5,8</b>	<b>4,6</b>	<b>4,5</b>
Intérêts de la dette	0,7	0,6	0,5	0,5	0,6
<b>Epargne brute</b>	<b>5,5</b>	<b>10,2</b>	<b>5,2</b>	<b>4,1</b>	<b>3,9</b>
Capital de la dette	1,9	4,1	1,9	1,7	2,5
<b>Epargne nette - Autofinancement</b>	<b>3,6</b>	<b>6,1</b>	<b>3,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,4</b>

### L'équilibre des budgets annexes

(Voir annexe 1 : orientations budgétaires des budgets annexes)

L'effort de rationalisation des budgets annexes se poursuit avec le regroupement au 1er janvier 2018. dans un seul budget annexe des deux services publics industriels et commerciaux : assainissement collectif et non collectif Cette modification n'a pas de conséquences financières.

La communauté d'agglomération compte cinq budgets annexes (contre dix-sept en 2013) qui sont votés hors taxes.

- **Le budget des transports publics** (transports urbains et transports scolaires).
- **Le budget des équipements de tourisme et de loisirs** (aéroport et train touristique du Belvédère à Commelle Vernay).

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

---

- **Le budget des locations immobilières** (à Riorges : les ateliers solidaires, à Roanne : le BIM2, le Numériparc, Mécalog, bâtiment Thomas 2, B2S, à Villerest : le bâtiment Immaldi sur la zone commerciale, à St Jean St Maurice : les locaux de la Cure : pépinière métiers d'art).
- **Le budget d'aménagements des zones d'activité économique** (lots artisanaux Villette sur la commune de Riorges, site Nexter à Roanne, zone demi-lieue Nord située sur la commune de Mably, lotissement sur la zone du Marclat située sur la commune de Riorges, extension de la Zone Varinard située sur la commune de Montagny, zone d'activités les Royaux à Lentigny, zone d'activités de la Grange Vignat à Renaison, zone d'activités des Oddins à St Germain Lespinasse, zone commerciale de la Pacaudière).
- **Le budget annexe assainissement** : celui-ci regroupe l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Les subventions d'équilibre du budget général aux budgets annexes évoluent en fonction de l'épargne nette dégagée. Des avances de trésorerie du budget général peuvent aussi être faites afin d'éviter un recours à l'emprunt prématuré.

Avance de trésorerie du budget général aux budgets annexes au 31/12/2016

Budget aménagements de zones d'activités économiques	4 219 085 €
Budget assainissement collectif	1 179 000 €
Budget locations immobilières	2 042 089 €
Budget des transports	75 127 €

## La politique ressources humaines

### *Evolution des effectifs au 31/12/2017 (budget général)*

Le tableau suivant détaille les évolutions sur nos emplois permanents

Données au 31/12 de chaque année	2013	2014	2015	2016	2017 (estimation 31/12)
Effectif sur postes permanents pourvus (nb d'agents) hors assainissement et cabinet	287	279	286	318	325
Les arrivées (nb d'agents)	52	17	16	49 (dont 41 sur transferts de compétences <sup>4</sup> )	11(dont 3 PETR) <sup>5</sup>
Les départs (nb d'agents)	4	25	10	17	13
nombre de postes correspondant aux départs d'agents sur postes permanents <u>non remplacés</u> (hors variations de compétences, hors mutualisations et fusion)		-16	-5	-13	-7

La progression des effectifs de ces dernières années doit se lire à la lumière des mouvements techniques intervenus : fusion, transferts de compétences ou de personnel, mutualisation. Sans ces mouvements et sans évolutions statutaires (contractuels devenus titulaires), Roannais Agglomération compterait 41 postes en moins qu'en 2014.

#### **Focus sur la problématique des emplois d'insertion**

Roannais Agglomération s'est largement impliquée dans l'accompagnement à l'insertion professionnelle des populations en difficultés par l'accueil régulier de personnels en emplois aidés, profitant en conséquence des politiques incitatives de l'Etat en matière de lutte contre le chômage .

Ainsi, fin 2015, 28 personnes relevaient de ces dispositifs (20 CAE et 8 emplois d'avenir) dans l'effectif global, 32 à fin 2016 (25 CAE et 7 emplois d'avenir).

Ces salariés bénéficiaient de l'accompagnement des services et de formations pour asseoir leur employabilité ; en contrepartie, elles apportaient un renfort non négligeable dans les services en flexibilité, variété des profils et accomplissement de missions ponctuelles.

En raison de l'arrêt de ces dispositifs par le gouvernement actuel, Roannais Agglomération verra cet effectif de renfort se réduire de 9 postes en 2017, de 18 en 2018 pour s'éteindre en 2019 avec les 3 derniers postes.

Compte tenu de la politique d'optimisation des moyens humains conduite par ailleurs, la disparition des emplois aidés pourrait se traduire à l'avenir par une réduction des services mis en œuvre (moins d'implication sur appels à projets, arbitrages sur des missions et des modes de fonctionnement).

<sup>4</sup> Et 8 recrutements autres : DSI :2, Communication :2, DRH :1, Conservatoire :1, finances :1)

<sup>5</sup> A ceux-ci, il convient d'ajouter 9 contractuels précédemment sur emploi temporaire qui ont changé de statut, vers un emploi permanent

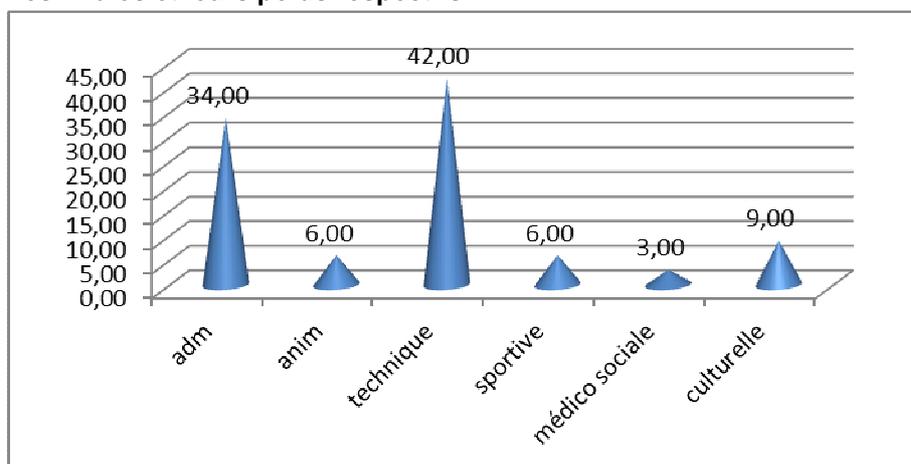
Ce coup d'arrêt sur les emplois d'insertion a été pour partie anticipé par Roannais Agglomération depuis quelques mois par des arrêts annoncés de contrats dans certains services ou le recrutement de certains agents dont les savoirs correspondaient à des postes vacants dans nos services.

### Rappel des données 2016 :

L'emploi au 31 décembre 2016

	2016
<b>Agents en position d'activité</b>	
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	79,52%
Non titulaires occupant un emploi permanent	6,7%
Agents en contrat aidé	8,5%
Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)	5,3%

### Les filières et leurs poids respectifs



Avec le transfert de la compétence enseignement artistique à Roannais Agglomération, la filière culturelle quasi inexistante jusqu'alors (elle ne comptait que 2 agents contre 28 fin 2016) prend de l'ampleur.

### La répartition des emplois permanents



Le poids des catégories B s'élève logiquement avec l'arrivée de personnel de catégorie B en enseignement artistique (+3,4%). Le poids des catégories A continue de traduire le caractère particulier de la communauté d'agglomération comme structure de projets, avec les postes de chargés de missions.

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

### Des dépenses de personnel contenues :

En K€	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BP 2018
<b>chapitre 012</b>	13 767	14 359	<b>15 195</b>	<b>15 704</b>
<b>recettes de personnel</b>	2 483	2 751	2 952	2 910
<b>Total net (Dépenses - recettes)</b>	<b>11 284</b>	<b>11 608</b>	<b>12 243</b>	<b>12 794</b>

Les charges de personnel représentant à 22.72% des dépenses de fonctionnement.

Leur maîtrise constitue donc un enjeu important dans un contexte financier contraint.

Le PPCR (protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations) devait impacter la masse salariale de 2016 à 2020, mais le moratoire décidé par le gouvernement va en atténuer les effets sur 2018.

L'effort sur les effectifs (non remplacements systématiques, réorganisations de services, renforts temporaires moins coûteux que les agents statutaires permanents) neutralise partiellement l'impact des mesures gouvernementales liées à l'augmentation de la valeur du point et au dispositif d'évolution des grilles statutaires.

### Analyse de l'évolution 2018 :

A fin 2017, le prévisionnel dépenses du chapitre 012 pour 2017 est de 15 499K€ (15 195K€ au BP), contre un prévisionnel de 15 704K€ pour 2018.

Outre le GVT estimé à 100 000€, la différence entre les 2 exercices s'explique notamment par la nécessité d'apporter des renforts à certains services privés d'emplois aidés (estimation 127K€), et la création de quelques postes sur projet (médiation sociale, développement durable, sites et milieux naturels : trame verte et bleue, arrivée de 2 agents du PETR) avec des financements extérieurs.

Comme toutes les collectivités, nous sommes dans l'attente des nouveaux dispositifs réglementaires qui accompagneront la hausse de la CSG. Une enveloppe a été prévue pour l'application du PPCR, dont on sait maintenant qu'il sera gelé en 2018, et qui permettrait de financer en tout ou partie ces nouveaux dispositifs

Le tableau suivant nous donne des indications quant aux possibles départs à la retraite pour les années à venir :

	<b>2018</b>
58 ans dans l'année	12
59 ans dans l'année	19
60 ans dans l'année	13
61 ans dans l'année	6
62 ans dans l'année	8
63 ans et plus dans l'année	3

Cela est à mettre en lien avec la situation personnelle de chaque agent et de sa carrière dans des statuts parfois différents, sans omettre que nous avons des agents en carrière longue.

### Informations sur la rémunération :

	<b>C.A 2016</b>
<b>Masse salariale</b>	
Chapitre 012	14 358 K€
<b>Heures supplémentaires payées</b>	
nombre d'heures sup. payées	<b>5 687</b>

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

montant payé en €	83,1 K€
<b>Régime indemnitaire, primes diverses</b>	
Régime indemnitaire	1 218 K€
13 <sup>ème</sup> mois	461 K€
GIPA	6.2 K€

### Leviers de maîtrise de la masse salariale :

Certaines réorganisations avec le recours au numérique ou à l'automatisation peuvent libérer des postes et offrir des pistes d'optimisation. Cela ne peut que prendre place dans des projets de service réfléchis et qui porteront tous leurs effets sur le moyen et le long terme.

#### Les mutualisations

Fin 2016 est intervenue la création d'un service commun RH entre la ville de Roanne et roannais Agglomération ayant concerné 30 agents. Cette mutualisation est venue enrichir le schéma de mutualisation déjà fort de plusieurs services communs : DSI, communication, Cabinet, ADS.

#### Le temps de travail

Un travail est engagé pour rendre plus lisibles les règles de fonctionnement, rationaliser l'organisation des temps de travail, et respecter l'obligation légale des 1607 heures.

Ce travail s'inscrit dans une logique de projet plus global intitulé : Optimisation et modernisation de l'organisation du temps de travail.

Ce projet répond à des objectifs précis :

- Optimiser la Qualité du Service Public rendu avec maîtrise des coûts, en revisitant si besoin les organisations des services afin de mieux répondre aux attentes des usagers
- Mettre en place les conditions permettant l'atteinte des 1 607 heures dans chaque service
- Homogénéiser les pratiques en termes d'organisation du temps de travail dans le respect du cadre légal.
- Valoriser financièrement les agents qui effectuent régulièrement du travail de nuit et/ou de week-end et de jours fériés (conditions d'obtention et montants à définir) Via la mise en place du RIFSEEP
- Mettre en place une participation financière annuelle à la souscription d'une mutuelle et/ou prévoyance librement choisie par les agents (Conditions d'obtention et montants à définir)
- Suggérer, proposer toute amélioration visant à améliorer le fonctionnement de l'organisation, sans augmentation des charges
- Rendre opérationnel le projet avant la fin de l'année 2018

La gestion des heures supplémentaires ainsi que celle du dispositif compte épargne temps (sur lequel nous enregistrons de plus en plus de reports de congés) seront également appréhendées dans cette étude. Le temps de travail des cadres fera également l'objet d'une étude séparée.

#### La prévention de l'absentéisme :

Le service prévention santé et sécurité au sein de la direction des ressources humaines agit pour réduire les facteurs de risques susceptibles d'être à l'origine d'arrêt de travail. Son travail a permis de diminuer le nombre de jours d'absence pour accidents de travail.

AT et MP	NB jours d'absence titulaires
2014	1 170
2015	622

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

2016	244
Situation au 31/10/2017	98

Une démarche va être conduite pour agir sur la maladie ordinaire qui, elle, connaît une recrudescence mais qui est parfois difficile à infléchir puisque l'absentéisme trouve son origine dans des causes principalement de vie privée.

Maladie ordinaire	Nbre de jours d'absence Titulaires
2014	2 181
2015	2 506
2016	3 433
Situation au 31/10/2017	3 883

Parmi les actions menées ou envisagées :

Rapprochement avec le service de médecine préventive pour faciliter la reprise de travail (organisation de visites de pré-reprise et reprise par exemple pour les arrêts de plus d'un mois)  
Maintien du contact avec les agents absents, avec leur accord, pour faciliter les reprises, en accompagnant le retour : si nécessaire, poste aménagé, mobilité ou reclassement après une période d'immersion dans d'autres fonctions par exemple ;  
Réflexion pour introduire un lien entre présentéisme et dispositif indemnitaire pour réduire les absences de courte durée ;  
Poursuite du travail sur les troubles musculo-squelettiques permettant d'améliorer les conditions de travail du côté des facteurs psychosociaux et biomécaniques.

### Le compte épargne temps

Mis en place fin 2006, le CET permet aux agents d'épargner une partie de leurs congés.

	Nombre d'agents ayant un compte épargne temps au 31- 10-2017		Nombre de jours sur le compte épargne temps au 31-10-2017	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Catégorie A</b>	18	24	372.5	549
<b>Catégorie B</b>	23	36	390	495
<b>Catégorie C</b>	57	44	886	505
<b>Hors-Catégorie</b>	5		90	
<b>Toutes catégories</b>	103	104	1 738.5	1 549

A Roannais Agglomération 63.7% des agents titulaires ont un compte-épargne temps.

Une provision est constituée pour faire face à la consommation différée de ces jours épargnés.

## La dette : notre agglomération dispose d'une dette faible et saine

Depuis 2014, une démarche de compactage de la dette a été menée afin de réduire le nombre de lignes d'emprunts et d'optimiser la gestion administrative et financière de la dette. Ainsi, des opérations de réaménagement et de désendettement ont été réalisées en 2015 et 2016 ce qui a permis de se désendetter et de dégager de nouvelles marges de manœuvre.

La présentation de la dette ci-après est réalisée tous budgets confondus hors budget annexe assainissement.

### 1. Encours de la dette au 31 décembre 2017

Après s'être désendettée sur la première partie du mandat, l'encours de dette retrouve le niveau de 2013. Il s'élève à 28.2 M€ au 31 décembre 2017 (27.6 M€ en 2013).

Un emprunt signé en 2015 a été consolidé en 2017 pour 4.7 M€ (financement du très haut débit).

Au 31/12/2017, la dette s'élevait à 267 € par habitant (396 € par habitant pour les EPCI à fiscalité propres en 2014)<sup>6</sup>.

#### Présentation de la dette par budget

Situation au 31/12	2013	2015	2016	2017	2018 *
<b>Budget général</b>	<b>19 944 160</b>	<b>18 164 991</b>	<b>17 957 779</b>	<b>20 956 351</b>	<b>19 198 017</b>
Budget Locations immobilières	5 397 568	3 495 440	4 509 687	3 965 895	3 415 936
Budget des transports	1 032 549	1 575 011	1 400 065	1 250 174	1 104 292
Budget Aménagement de zones	802 491	1 101 412	1 731 335	1 531 945	1 412 278
Budget des équipements touristiques	419 747	544 143	501 013	456 793	411 445
	27 596 515	24 880 997	26 099 879	28 161 158	25 541 968

\* Prévvision 2018 au fil de l'eau

### 2. Structure de la dette au 31 décembre 2017

Le choix d'une structure de dette essentiellement composée de taux fixes et de taux variables a permis de protéger la collectivité des emprunts structurés. Il assure aussi une meilleure visibilité sur l'évolution de ses charges financières sur le long terme. Ce choix sera maintenu.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la dette se répartit sur 12 établissements prêteurs. Elle ne comporte pas de risques.

Le taux moyen de la dette globale s'élève à 2.26%.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	20 097 130 €	71,36%	2,94%
Variable	7 544 461 €	26,79%	0,57%
Livret A	519 565 €	1,84%	0,75%

<sup>6</sup> Source : DGFIP, comptes de gestion ; calcul DGC (Extrait du rapport des collectivités locales en chiffres en 2016).

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

28 161 157 €

100,00%

2,26%

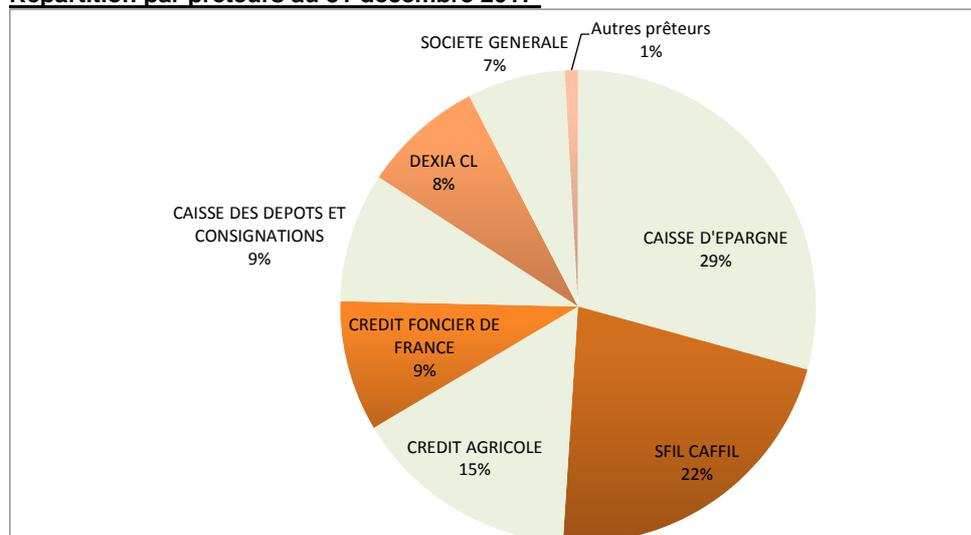
71% des emprunts sont à taux fixes : le coût de ces emprunts est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, ils offrent une bonne vision et sécurisent partiellement l'encours de la dette.

Toutefois, cette proportion de taux fixe est importante et conduit à une rigidité de la dette, les taux ne permettent pas les arbitrages ou les réaménagements sans frais.

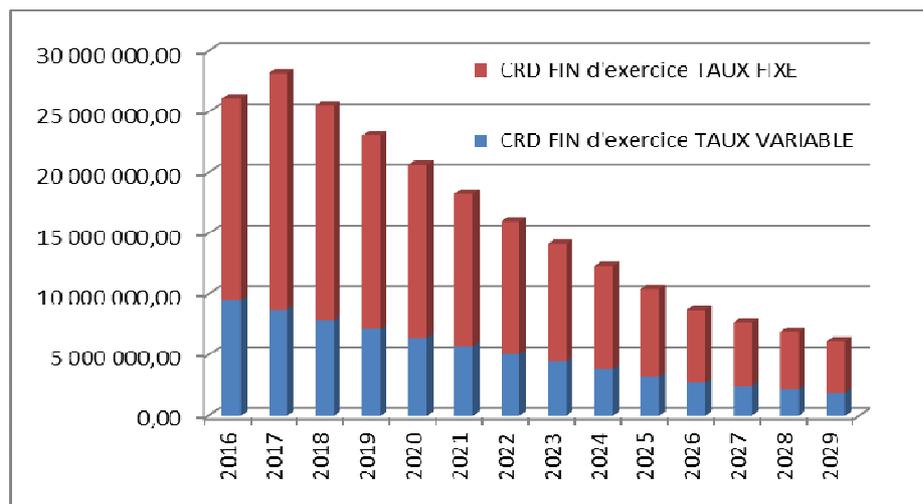
29% de l'encours est indexé à taux variable. Cette part permet de profiter des taux courts bas observés ces dernières années et de dynamiser le taux moyen de la dette globale.

Un emprunt est indexé sur le livret A, index administré et par conséquent, moins volatile que les taux variables classiques.

### Répartition par prêteurs au 31 décembre 2017



### 3. Profil d'amortissement de la dette au 31 décembre 2017



### 4. Evènements 2018

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comprendra 9 nouveaux emprunts pour un encours de 7 220 k€ :  
- Emprunts eaux pluviales : 4 lignes à taux fixes

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

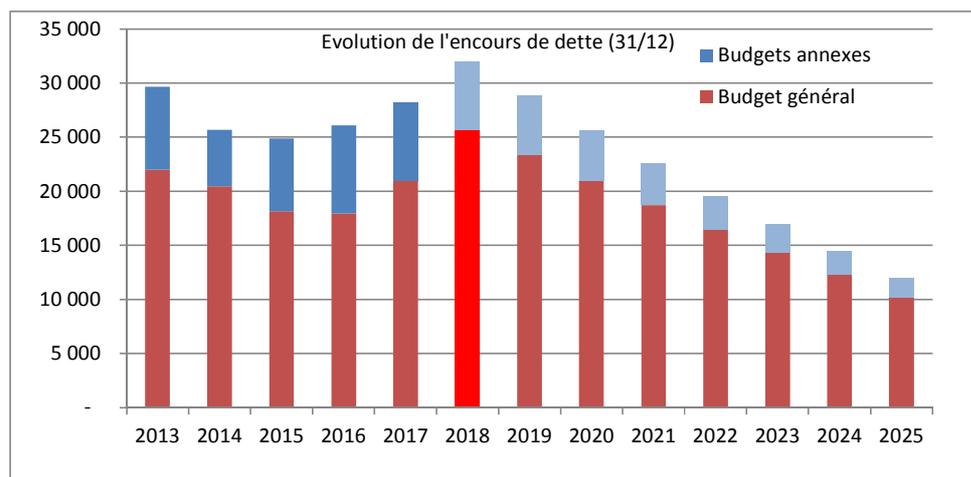
Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

- Emprunts du syndicat mixte Loire Nord : 4 lignes à taux fixes et 1 euribor 3 mois + marge de 1.65%

La dette « corrigé » au 1er janvier 2018 s'élève à 32 029 k€.

	Encours de dette	Intérêts payés	Capital payé
Emprunts du syndicat mixte	4 912 K€	65 k€	525 k€
Emprunts eaux pluviales	2 308 k€	80 K€	210 K€
		145 K€	735 K€

### Evolution de l'encours de dette avec les évènements 2018 :



## 5. Emprunts garantis au 31 décembre 2017

8 lignes d'emprunts garanties accordées pour un capital restant dû garanti de 3 M€. 2 emprunts ont été garantis en 2017 : SCI santé mut et Ophéor.

Année	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Montant de l'encours prévisionnel au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Pourcentage garanti	Date de fin de la garantie
2011	EHPAD "Les gens d'ici" Saint Alban les Eaux (Crédit Foncier de France)	Logements sociaux	1.1 M€	30%	2036
2011	EHPAD "Les gens d'ici" Saint Alban les Eaux (Caisse d'Epargne)	Extension de la maison de retraite	0.93 M€	30%	2037
2014	SEMAR (Crédit Agricole)	Extension abattoir	1.4 M€	50%	2030
2014	SEMAR (Caisse d'Epargne)	Extension abattoir	1.4 M€	50%	2030
2016	SEMPAT (Crédit coopératif)	Bâtiment économique	0.5 M€	50%	2035
2016	SEMPAT (Crédit Agricole)	Bâtiment économique	0.47 M€	50%	2034
2017	Ophéor	Convention de partenariat avec Ophéor (production neuve, réhabilitation et démolition)	1.5 M€	100%	2057
2017	SCI Santé Mut	Réalisation d'une maison de santé à Roanne	2.2 M€	25%	2039

## Le programme des investissements

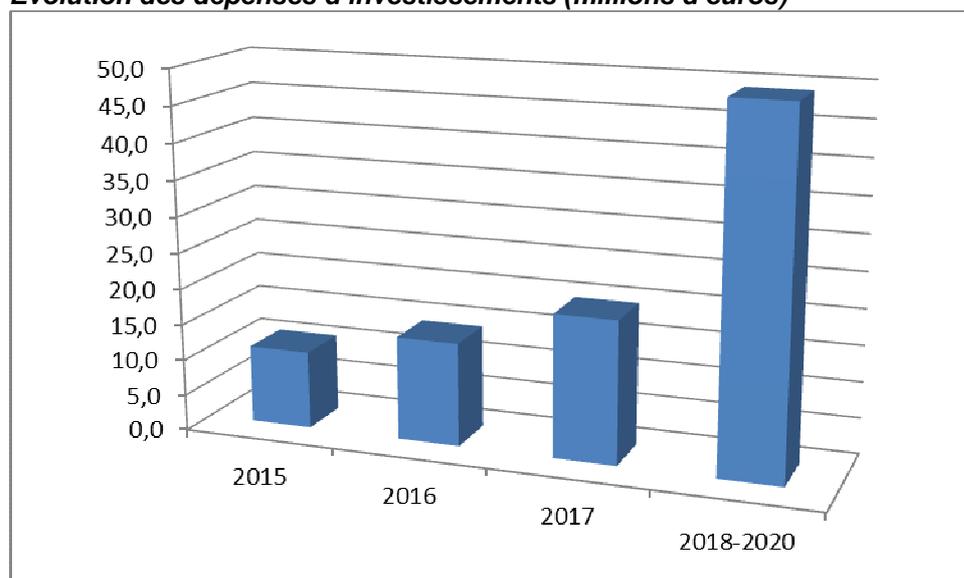
L'évolution des dépenses d'investissement montre la volonté d'investir sur des programmes d'avenir. Le plan pluriannuel d'investissement est proche de 94 000 K€ sur la période 2015-2020 (hors assainissement).

Les principaux programmes sont développés dans l'annexe 3 (liste des programmes pluriannuels, les crédits de paiements annuels correspondent aux facturations prévues dans l'année).

**Depuis 2015, 25 154 k€ d'études, de travaux et de subventions d'équipement ont été réalisés soit 238 €/habitant en 2 ans.**

	2015	2016
<b>budget général</b>	5 759	6 539
<b>budget équipements de tourisme</b>	334	298
<b>budget transports</b>	811	1 222
<b>budgets locations immobilières</b>	3 062	5 003
<b>budget aménagement de zones</b>	836	1 290
	<b>10 802</b>	<b>14 352</b>

**Evolution des dépenses d'investissements (millions d'euros)**



Pour 2018, les crédits seront ouverts pour la poursuite du programme sur l'habitat (2.1 M€) et du déploiement du très haut débit (2.8 M€), les travaux du gymnase de la Pacaudière (2.4 M€) et le réaménagement du Nauticum (1.6 M€). Les travaux pour l'aménagement de l'espace de la plage à Villerest (1.5 M€) seront aussi programmés et le démarrage des études pour le 12 avenue de Paris (0.3 M€).

Des crédits de pré-études seront inscrits pour le schéma numérique. Les autres dépenses concernent des travaux d'investissement d'amélioration ou d'entretien du patrimoine (voirie pour 0.2 M€, déchets ménagers pour 0.8 M€...) ou des programmes engagés (bords de Loire 3 pour 0.2 M€, développement éolien pour 0.3 M€..).

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

---

### Le financement des investissements du budget général depuis 2014

Le résultat de courant de fonctionnement 2016 reste au-dessus des 10 millions d'euros en 2016, conséquence d'un important effort de gestion et d'économies.

Ce résultat courant permettra de financer une grande part des investissements 2017-2018 sans avoir un recours à l'emprunt excessif.

<b>BUDGET GENERAL _ M€</b>	2 014	2 015	2 016	2017
Dépenses d'équipement	10,1	5,8	6,5	15.7
Autres dépenses d'investissement	5,0	4,6	3,6	2.7
<b>Volume d'investissement à financer</b>	<b>15,1</b>	<b>10,4</b>	<b>10,2</b>	<b>18.4</b>
Autofinancement (épargne nette)	3,6	6,1	3,6	2.4
Ressources propres (FCTVA, cessions)	2,6	1,1	2,0	0.9
Subventions	2,0	1,0	0,8	2.2
Autres recettes d'investissement	2,7	5,2	1,2	1.0
Emprunt	0,4	1,8	2,7	4.7
<b>Volume des ressources</b>	<b>11,2</b>	<b>15,2</b>	<b>10,3</b>	<b>11.2</b>

## **ANNEXES**

**Annexe 1 : Rapport d'orientations budgétaires des 5 budgets annexes :**

- **Locations immobilières**
- **Équipements de tourisme : aéroport et train touristique**
- **Transports**
- **Aménagement de zones**
- **Assainissement**

**Annexe 2 : Liste des autorisations de programmes**

**Annexe 3 : Evolution des bases brutes de TF et TH par commune depuis 2014**

**Annexe 4 : Evolution des contributions et subventions de fonctionnement versées**

**Annexe 5 : Fonds de concours attribués aux communes depuis 2014**

**Annexe 6 : Liste des 11 ratios**

ANNEXE 1

**Rapport d'orientations budgétaires 2018**

**Budgets annexes administratifs**

**Budget locations immobilières**

Roannais Agglomération s'est engagée dans une gestion dynamique de son patrimoine économique fondée sur la rationalisation de ses locaux et l'optimisation de l'occupation des locaux disponibles. L'objectif poursuivi est de favoriser l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire.

Plusieurs bâtiments ont été vendus en 2015 : Construction Soudée du Coteau, les ateliers partagés à Changy et le bâtiment Picamaud à la Pacaudière ; en 2016, deux bâtiments ont été vendus : le tri d'Emma à Villerest et une partie de Mécalog. Roannais Agglomération a aussi décidé de mettre fin à son activité data center à compter de 2017 (située dans le Numériparc).

Au niveau des acquisitions il y a eu : fin 2015, le site des tuileries rétrocédé par EPORA et début 2016, le bâtiment de la plateforme solidaire à Riorges acheté à la SEDL. En 2017, le bâtiment SFAM a été acheté (fin du crédit-bail).

Les bâtiments enregistrés dans ce budget annexe sont les suivants :

- Les ateliers solidaires à Riorges
- à Roanne : le BIM2, le Numériparc, Mécalog, bâtiment thomas 2, SFAM,
- à Villerest : le bâtiment Immaldi sur la zone commerciale.
- Parc d'activité Riorges centre
- Ateliers partagés des Oddins à St Germain Lespinasse
- A St Jean St Maurice : une partie des locaux de la Cure (pépinière métiers d'art).
- Les occupations de toit ou terrains par des antennes (Orange)
- site des tuileries à Mably

**Première ébauche du BP 2018 (K€)**

	BP 2017	Projet de BP 2018
Charges à caractère général* (maintenance et fluides des bâtiments)	728	459
Charges de personnels*	-	-
Autres charges de gestion courante	-	-
Charges financières	68	54
Charges exceptionnelles	1	1
Amortissements	830	754
Sortie d'actif		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 627</b>	<b>1 267</b>
Recettes d'exploitation (loyer et refacturation de charges)	1 096	1 012
Recettes exceptionnelles	4	17
<b>Subvention du budget général</b>	<b>400</b>	<b>113</b>

\* Les charges de personnels ne sont pas valorisées dans ce budget annexe

\* baisse des charges à caractère général en raison du rachat du bâtiment SFAM (fin du crédit-bail)

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

Cessions		
Amortissements	127	126
Sortie d'actif		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 627</b>	<b>1 267</b>

### Programme des investissements (K€)

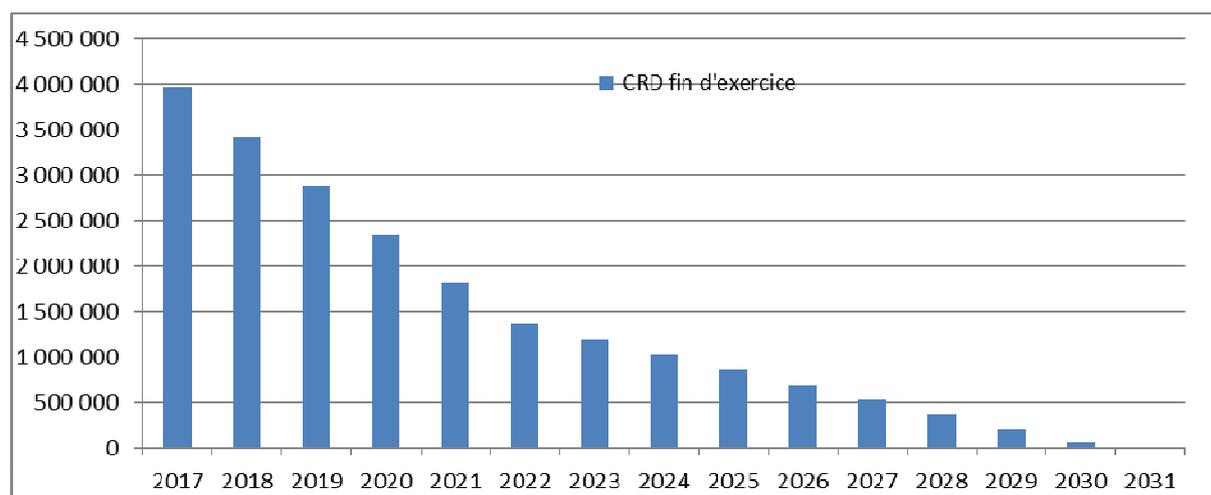
	2015-2018	Réalisé 2015-2016	Budget voté en 2017	Projet de BP 2018
<b>Programme des investissements</b>	<b>9 093</b>	8 065	734	294
Acq. Plateforme	3 618	3 618		
CVS	1 264	1 239		
Acq. Tuileries	1 922	1 922		
Pépinière St Jean St Maurice	660	648		
Acq. bâtiment SFAM			512	
Travaux bâtiments économiques	807	638	222	294

### Evolution de l'encours de dette (K€)

Un emprunt a été réalisé en 2016 pour la construction du bâtiment CVS (1 173 k€) et une avance de trésorerie du budget général a été votée en 2016 pour un montant de 2 042 k€. Elle sera remboursée au fur et à mesure des recettes liées aux ventes à paiement échelonné réalisées en 2016.

2 emprunts ont été remboursés par anticipation en 2016 pour un total de 206 k€ (capital restant dû au moment du remboursement anticipé).

L'encours de dette fin 2017 est de 3 966 K€. Aucun emprunt nouveau n'est prévu en 2018 sur ce budget.



## Budget équipements de tourisme et de loisirs

Ce budget annexe comprend :

- le train touristique de Commelle Vernay
- l'aéroport de Roanne.

Il sera proposé d'augmenter la marge sur la vente de carburant AVGAS de 0.17 € à 0.19 € HT/litre au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Première ébauche du BP 2018 (K€)

	BP 2017	Projet de BP 2018
Charges à caractère général	318	375
Charges de personnels	222	226
Autres charges de gestion courante	-	15
Charges financières	11	10
Charges exceptionnelles	1	1
Amortissements	351	338
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>902</b>	<b>964</b>
Recettes d'exploitation	277	251
Subventions	81	81
<b>Subvention du budget général</b>	<b>534</b>	<b>598</b>
Autres recettes	9	9
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>902</b>	<b>964</b>

2018 : Année meeting avec un impact budgétaire en dépenses (75 K€ : subvention et achat de carburant) et en recettes (vente de carburant : 70 k€)

Les dépenses et recettes de l'aéroport évolue selon qu'il s'agit d'une année avec ou sans meeting (meeting en 2016 et 2018). En 2018, les dépenses d'exploitation de l'aéroport sont prévues à 783 k€ et une participation du budget général à 458 k€ (352 k€ au BP 2017 en raison de recettes surestimées).

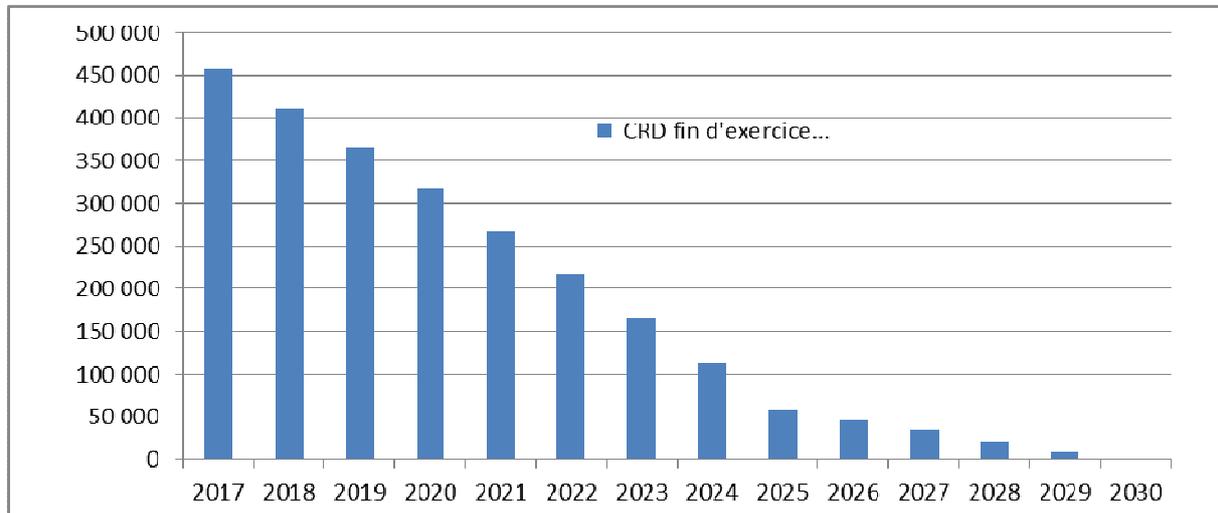
S'agissant du train touristique des Belvédères, des efforts de gestion ont été faits en 2016 : réduction période d'ouverture et diminution des dépenses d'animations. Les dépenses d'exploitation du train se sont élevées à 181 k€, la subvention du budget général pour équilibrer le service est prévue à 140 k€ pour le train touristique (152 k€ au BP 2017)

### Programme des investissements (K€)

	2015-2017	Réalisé 2015- 2016	Budget voté en 2017	Projet de BP 2018
<b>Programme des investissements</b>	<b>1 498</b>	<b>633</b>	<b>1 241</b>	<b>788</b>
Création taxiway	475		500	
Autres dépenses aéroport (clôtures, stations d'avitaillement...)	379	258	733	780
Train touristique	379	374	8	8

L'encours de la dette est de 457 k€ fin 2017. Un emprunt en 2018 sera nécessaire pour les travaux programmés.

### Evolution de l'encours de dette (K€)



## Budget des transports publics

Ce budget annexe assujéti à la TVA comprend :

- le réseau de la STAR (DSP avec Transdev)
- les lignes scolaires (auparavant sur le budget général)

La principale dépense de ce budget est la redevance d'exploitation payée au délégataire Transdev. Cette redevance évolue avec l'intégration dans le réseau des anciennes lignes de transports du Département reprises par l'EPCI depuis 2013. En 2018, cette dépense tient compte aussi de l'évolution du contrat car le Délégataire reverse les recettes d'exploitation à Roannais Agglomération (depuis 2017).

Les marchés pour les lignes scolaires constituent la deuxième principale dépense (actuellement 11 marchés, 4 prestataires). Ce sont des marchés transférés par le Département en 2013 qui ont été prolongés d'un an pour prendre le temps nécessaire à la rédaction du cahier des charges et à la consultation.

Les charges de personnels du service transports et transports scolaires sont directement affectées sur ce budget.

Les recettes sont composées par :

- le versement transport. A noter que la période de lissage du taux de versement transport est terminée : pour la première année, le taux de VT sera identique sur le territoire à 0.9%.
- les recettes d'exploitation de la STAR (versement par TRANSDEV directement dans les comptes de la communauté d'agglomération)
- les participations du Département au titre des transports scolaires suite au transfert de compétence réalisé en 2013

### **Première ébauche du BP 2018 (K€)**

	BP 2017	Projet de BP 2018
Charges à caractère général	9 439	9 339
Charges de personnels	266	271
Autres charges de gestion courante	197	174
Charges financières	27	24
Charges exceptionnelles	7	7
Amortissements	700	685
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>10 636</b>	<b>10 501</b>
Versement transport	5 530	5 730
Recettes d'exploitation	1 442	1 566
Subventions	1 910	1 902
<b>Subvention du budget général</b>	<b>1 750</b>	<b>1 304</b>
Autres recettes	5	0
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>10 636</b>	<b>10 501</b>

La prévision 2018 de versement transports prend en compte des encaissements réellement réalisés en 2017.

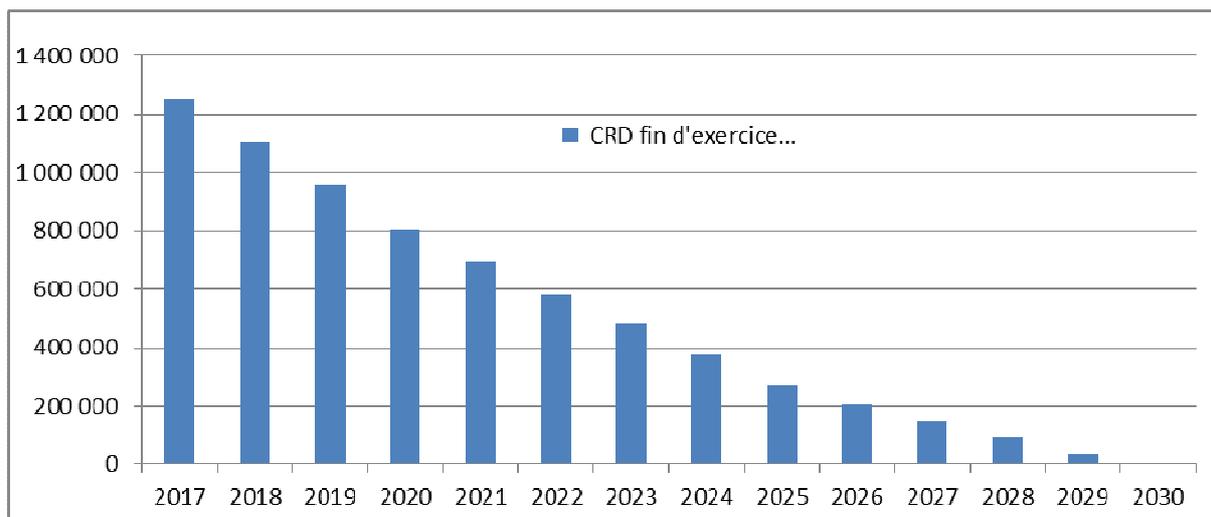
## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

### Programme des investissements (K€)

	2015-2017	Réalisé 2015-2016	Budget voté en 2017	Projet de BP 2018
<b>Programme des investissements</b>	3 475	2 033	1 399	1 508
SD'AP	761	127	444	420
OURA	747	552	143	53
Bus	1 235	932	270	648
Autres	733	422	426	387

### Evolution de l'encours de dette (K€)



L'encours de dette s'élève à 1 250 k€ fin 2017. Un emprunt en 2018 sera nécessaire pour les travaux programmés.

## **Budget aménagement des zones d'activités économiques**

Ce budget d'aménagement de zones d'activités économiques et commerciales est un budget géré hors taxes et voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Il a été ouvert en 2013 pour retracer les aménagements des zones d'activités économiques :

- Lots artisanaux Villette,
- Site Nexter à Roanne, Demi-lieu Nord à Mably,
- Zone au Marcelet à Riorges, Zone Varinard à Montagny,
- ZAC Demi Lieu / Villette à Riorges, Zone des Royaux à Lentigny, Zone de la Grange Vignat à Renaison,
- Zone du Temple à St Romain La Motte,
- Zone des Oddins à St Germain Lespinasse,
- Zone commerciale de la Pacaudière.

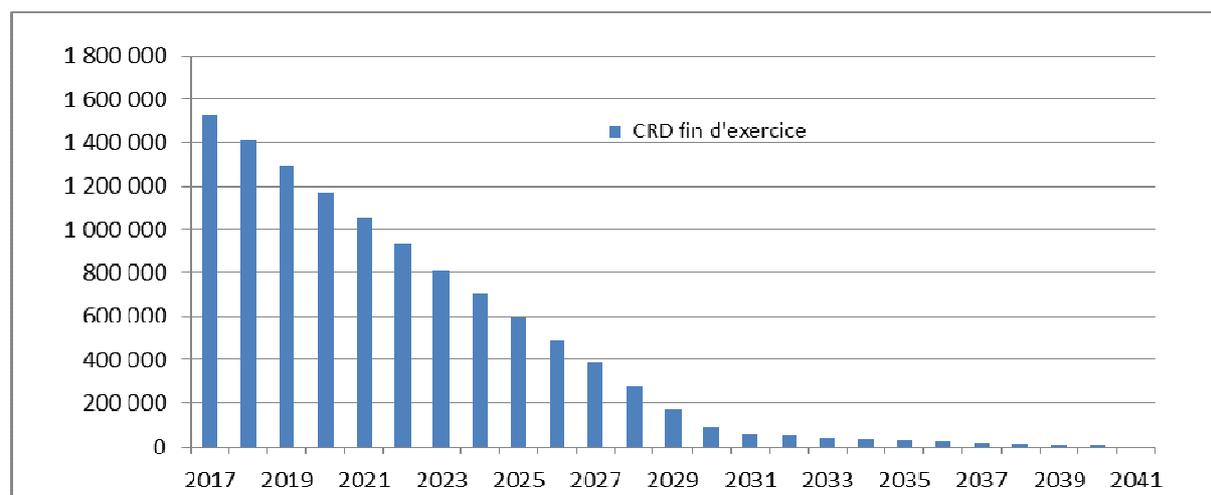
En 2016, la ZAC du Marcelet a été intégrée dans ce budget en 2015 et le volet financier des zones du Temple et de la ZAC demi-lieu Villette a été clôturé.

### **Programme des investissements (K€)**

	2015-2017	Réalisé 2015-2016	Budget voté en 2017	Projet de BP 2018
<b>Programme des investissements</b>	2 606	2 127	758	805
Site extension Valmy	203	828	80	271
Lots artisanaux	463	46	417	
Demi-lieu Nord	174	105	105	365
Grange Vignat	284	245	100	126
Varinard	319	343		
Autres zones	1 163	1 567	56	43

Les investissements sont en grande partie financés par une avance du budget général. L'encours de dette – hors avance de trésorerie – s'élève au 31/12/2017 à 1 532 k€.

### **Evolution de l'encours de dette (K€)**



## **Budget Assainissement**

---

L'ensemble des actions présentées s'inscrivent dans un ensemble de textes visant à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques avec un certain nombre d'outils d'orientation tel que le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (le SDAGE pour le bassin Loire-Bretagne) et le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (le SAGE Loire en Rhône-Alpes en cours d'approbation) pour notre territoire. Par ailleurs, notre démarche s'inscrit également en s'appuyant sur notre schéma directeur assainissement existant en attendant la révision en cours.

A la différence des années antérieures, ce budget annexe « Assainissement » intègre :

- **L'assainissement collectif (AC)**
- **L'assainissement non collectif (ANC)**

Pour autant, nous identifierons au sein de ce budget les 2 volets qui le constitue. L'équilibre budgétaire ne sera consolidé que sur l'ensemble du budget.

### **1 Section d'exploitation**

---

#### **1.1 Assainissement Collectif**

Chaque année, nous sommes confrontés à l'augmentation du coût des fournitures, à l'évolution mécanique des salaires des agents, ainsi qu'à l'intégration en gestion directe de nouveaux équipements jusqu'alors entretenus par les communes ou par le biais de délégation de service public. Une évolution des dépenses de l'ordre de 2% peut ainsi être attendue si nous ne mettons pas en place une démarche active de maîtrise des dépenses.

L'objectif proposé pour l'exercice 2018 est de viser un montant constant des dépenses réelles, malgré l'augmentation du coût des fournitures, des prestations, du périmètre d'ouvrages à gérer, et de l'évolution des salaires, soit un montant de 6,1 M€, identique à 2017 et 2016.

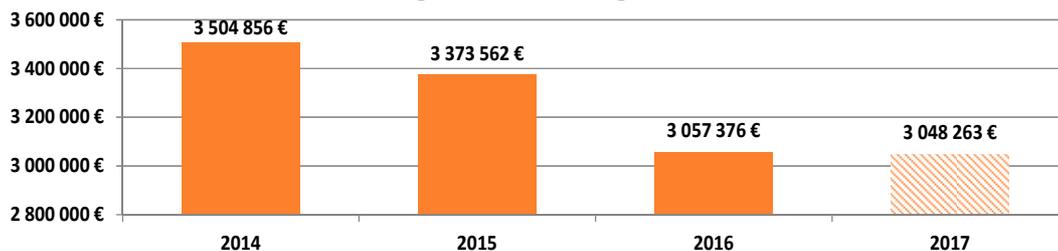
Parallèlement, les volumes utilisés pour la facturation continuent de diminuer tant par l'action de sensibilisation à la consommation menée. Un effort important a été fait sur la tarification 2016 pour lequel nous avons enfin eu les effets sur l'exercice 2017. Sachant que le tarif a été gelé sur l'exercice 2017, nous proposons **d'effectuer l'ajustement de la section d'exploitation par une augmentation mesurée de la part variable du tarif** (entre 2cts et 3cts soit moins de 2% de la facture moyenne) pour mobiliser une redevance d'environ 7,4M€.

##### **1.1.1 Des dépenses d'achats à caractère général**

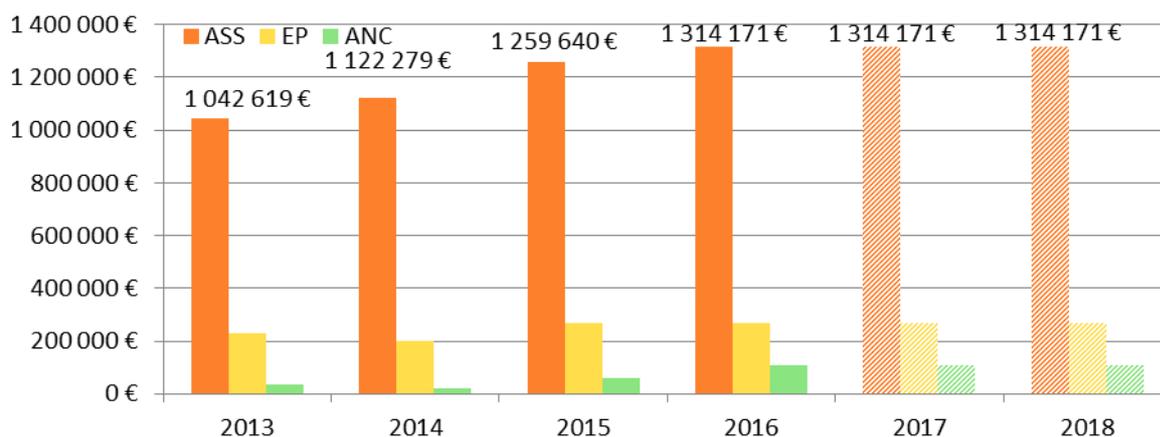
Dans le cadre du dialogue de gestion, une enveloppe budgétaire a été attribuée à chacun des responsables de service. A charge, à chacun, de défendre d'éventuels dépassements. Les enveloppes ont été fixées en référence à l'exécution budgétaire 2016.

Le plus gros effort d'ajustement des prix sera réalisé au travers du **marché de prestation d'exploitation de la Station de Traitement des Eaux Usées de Roanne**. Il est en effet attendu une économie d'environ 100k€ grâce à la nouvelle consultation. A cela s'ajoutera la fin de la DSP de St Germain Lespinasse qui sera intégrée à ce nouveau marché, et générera aussi par effet induit une économie de 60k€ sur les prestations sous-traitées. Parallèlement, les services ont repris en régie directe 3 STEU et 50km de réseaux sur 2017 sans générer de coûts supplémentaires.

## Charges à caractère général



Concernant les charges refacturées de Roannaise de l'Eau à Roannais Agglomération, nous sommes maintenant arrivés à stabiliser les montants pris en charge.



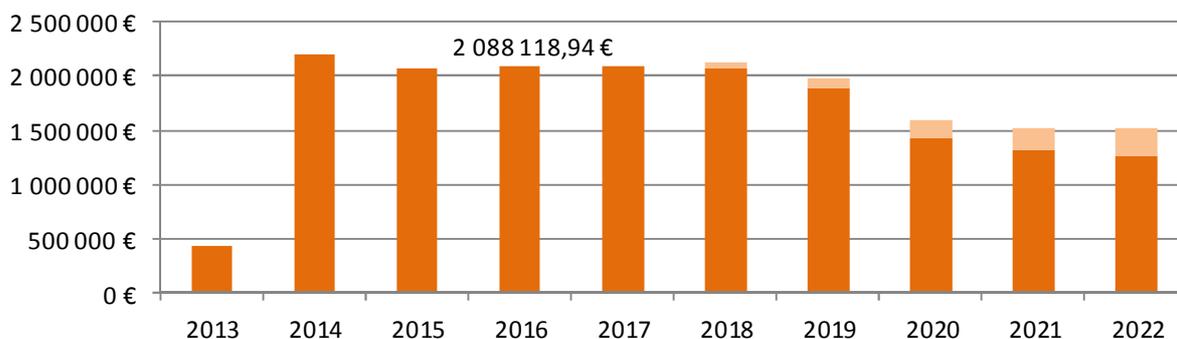
Le budget primitif de 2017 a été basé sur un volume de 4,8M€ de charges à caractère général. Le budget primitif de 2018 sera donc proposé avec une dépense à caractère général maintenue autour de 4,8M€.

### 1.1.2 Un juste équilibre des dotations d'amortissement

La dotation aux amortissements permet de financer nos investissements ; toutefois, elle constitue une charge importante de la section d'exploitation. En 2016, elle représentait un montant de 2 088k€ sur le budget de l'Assainissement Collectif. Au budget primitif de 2017, nous avons prévu la somme de 2 100 k€.

Nous viserons ainsi une enveloppe similaire à celle de 2017 pour l'établissement du budget 2018, soit environ 2 100k€

Sur la base des hypothèses précédentes, **l'évolution des dotations aux amortissements à périmètre constant** est envisagée de la manière suivante :



*Selon la prospective financière (scénario de base sans métha fin 2017)*

## 1.1.3 Des charges de personnels maîtrisées

Actuellement, 13 personnes sont affectées sur ces missions et sont mises à disposition de Roannaise de l'Eau pour assurer la compétence.

La projection pour 2018 en tenant compte de la revalorisation des cotisations, de la mise en place de la protection sociale pour les agents de droit privé, et la réforme des carrières conduiront à une masse salariale estimée à 440k€.

A ce budget, il est nécessaire d'ajouter les frais générés, chaque année, par l'embauche d'un à deux stagiaires pendant la période estivale, de prise en charge de la médecine du travail, des cotisations au CNAS et à la formation.

Pour couvrir les dépenses listées ci-dessus, il est proposé un budget global de 470k€.

## 1.1.4 Des frais financiers

Des emprunts réaménagés en 2015 ont permis de renégocier les taux appliqués et ainsi d'accélérer la décroissance des frais financiers. En 2016, des emprunts ont été remboursés par anticipation, sans refinancement, pour un montant de 1 218k€, provoquant également une diminution des frais financiers.

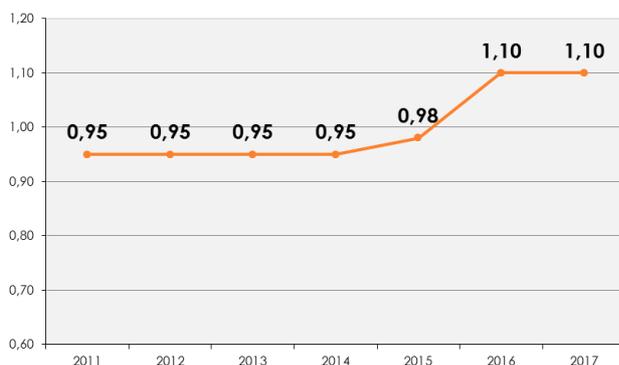


## 1.1.5 Des recettes d'exploitation

Compte tenu de la diminution régulière des volumes facturés, il faut s'attendre entre 1 et 2% de réduction de recettes si nous n'avons pas une action sur le tarif au titre de l'année 2018.

Le tarif 2017 étant inchangé à 2016, il convient cette année de reprendre le rythme d'une augmentation de tarif compensant la diminution des volumes facturés. Une augmentation **au maximum de 2% de la facture moyenne** est ainsi proposée sur la part variable du tarif (m3)

EVOLUTION PART VARIABLE  
(€ HT et hors taxes de l'Agence de l'Eau)



Le tarif 2018 sera donc de 56€ HT pour l'abonnement (inchangé) et de 1,13€ HT pour la consommation. Sur ces bases, nous estimons ainsi une recette d'environ 7,4M€.

Les tarifs sur le territoire de Roannais Agglomération ne sont pas tous identiques : 9 tarifs différents pour part fixe et 12 pour la part variable.

Depuis 2014, la fixation des tarifs est déterminée

de façon à les harmoniser entre eux à moyen terme (horizon 2024).

**EVOLUTION PART FIXE ANNUELLE**  
(€ HT et hors taxes de l'Agence de l'Eau)



Pour 2018, il est proposé de poursuivre le plan d'harmonisation posé entre les élus du territoire en fin d'année 2014. Cette harmonisation vise un tarif unique au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (10 ans). Certains tarifs ont déjà rejoint le tarif général ; les principes encore en oeuvre sont les suivants :

- pour les tarifs inférieurs au tarif général : harmonisation sur 5 ans, pour qu'ils atteignent le tarif unique en 2019
- pour les tarifs très inférieurs au tarif général : harmonisation sur 10 ans, pour qu'ils atteignent le tarif unique en 2024
- pour les tarifs supérieurs au tarif général : tarif figé jusqu'à ce qu'il corresponde au tarif général, avec comme date butoir 2024
- en cas de travaux sur STEU : dès la fin des travaux : application du tarif général
- en cas de DSP : évolution des tarifs selon les principes ci-dessus jusqu'à la fin de la DSP. Dès la reprise en gestion directe : application immédiate du tarif général

### 1.2 Assainissement Non Collectif

En recettes, le SPANC perçoit essentiellement :

- les visites de diagnostic (contrôle périodique ou à la demande de notaire en cas de vente) pour environ 84k€
- les prestations de vidange, pour environ 15k€ chaque année
- la subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les particuliers qui réhabilitent leur installation (50% de subvention sur un montant plafond de travaux de 8k€ : soit maximum 4k€ de subvention par dossier)

Depuis 2016, le SPANC a un objectif d'environ 800 visites de diagnostic par an. Ces visites sont facturées à 95 € HT, générant ainsi une recette d'environ 76 k€ par an (87k€ en 2016 pour environ 913 visites réalisées). Cet objectif peut être atteint grâce au renfort d'un agent auprès de l'équipe du SPANC composé normalement de 3 agents (mise à disposition de Roannaise de l'Eau à Roannais Agglomération).

Les prestations de vidange sont stables d'une année sur l'autre avec environ 15k€ par an. Les charges associées sont donc aussi relativement stables. Une promotion plus importante est faite auprès des usagers. Toutefois, cette démarche n'apportera pas de gain pour l'exécution de ce budget puisqu'une charge est directement associée à ce service.

En ce qui concerne la gestion des subventions, le SPANC a perçu 146k€ de recettes en 2016 sur la base d'environ 36 demandes. Pour 2017, il semble que le volume des dossiers présentés soit en diminution ; il est proposé de n'inscrire que 135k€ de recettes sur ce poste au titre de l'exercice 2018.

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

---

Les dépenses à caractère général sont constituées d'une partie de dépenses d'exploitation, principalement liée aux prestations de vidange et d'une partie de charges de structure refacturées par le budget Eau Potable de Roannaise de l'Eau.

Concernant les charges de structure, il est à noter qu'il y a un an de décalage dans la facturation. Il est proposé de régulariser progressivement ce décalage sur 4 ans en affectant chaque année une part plus importante des charges de l'année N-1. Pour l'année 2018, le volume de ces charges de structure est ainsi estimé à 100k€.

Il est proposé un budget de 70K€ pour les charges de personnel de l'exercice 2018.

L'équilibre dépenses/recettes en exploitation de ce budget, conduit chaque année à **un résultat négatif d'environ 50k€**.

## 2 Section d'investissement

---

### Assainissement Collectif :

Une accélération du programme de renouvellement des Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) a été engagée en 2015 avec le doublement des réalisations. Ainsi, 7 STEU sont maintenant réalisées et 2 sont actuellement en cours de travaux. Ce programme devrait se poursuivre jusqu'en 2019.

Le programme de renouvellement des STEU qui sera ainsi mis en œuvre en 2018 sera :

- Clôture des opérations des STEU de Lentigny/Villemontais et de Saint-Romain la Motte
- Etudes et travaux pour les STEU de la Pacaudière et de Noailly.

Par ailleurs, Roannais Agglomération poursuit les travaux de renouvellement des réseaux à raison de 0,6% du linéaire par an pour une enveloppe d'environ 1M€ par an. Dans le même esprit, les équipements des 37 STEU de notre territoire sont aussi renouveler pour un budget estimé d'environ 450k€ chaque année.

Le méthaniseur ayant été intégré au budget Assainissement, les dépenses affectées sont dorénavant inscrites. Au titre de l'année 2018, il n'y aura pas de nouvelles dépenses programmées en dehors de celles engagées en 2017 avec la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Le programme d'investissement au titre de l'année 2018 sera donc arrêté autour de 2M€ hors report des travaux engagés en fin d'année 2017 et à solder en 2018.

En terme de recettes, il est à noter que l'année 2017 nous a permis d'ores et déjà de bénéficier des clôtures de subventions sur plusieurs opérations :

- Lagune de Coutouvre
- STEU de St Haon le Vieux et St Haon le Chatel
- STEU de St Jean ST Maurice
- Travaux de mise en séparatif

Nous avons ainsi bénéficié de 36% de subventions pour un montant de 1,3M€ environ sur les travaux payés entre 2016 et 2017. Au titre de l'année 2018, nous prévoyons d'avoir encore le même niveau de financement avec les apports des subventions des STEU engagée en fin d'année 2017 et soldées en 2018, soit environ une enveloppe de 830k€.

### Assainissement Non Collectif :

L'assainissement Non Collectif ne génère pas de travaux d'investissement ; seule des dotations amortissements (13k€) et Amortissements de subventions (6k€) viennent impacté le budget globale en recettes et dépenses.

**ANNEXE 2 :****Les engagements pluriannuels**

Les collectivités ont la possibilité d'utiliser la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) afin de planifier la mise en œuvre de leurs investissements tant sur le plan financier qu'organisationnel et logistique. Cette procédure permet de ne pas faire supporter à un budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

**Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité ou à des subventions versées à des tiers.**

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Communautaire.

Il y a 20 autorisations de programme (AP) ouvertes au 31/12/2017. Le montant des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) 2018 seront arrêtés au moment du vote du budget primitif 2018.

Deux nouvelles autorisations de programme seront ouvertes : pour les actions qui sont à prévoir dans le cadre du schéma directeur de la transition numérique (uniquement les actions portées par la DTNSI pour le compte des entités membres) et la réfection parking dépôt de la star qui sera réalisé sur 3 ans.

<i>Libellé opération</i>	<i>Montant AP (M€)</i>	<i>Réalisé (inclus 2016)</i>	<i>Prévision CP 2017 (M€)</i>	<i>Prévision CP 2018 (M€)</i>	<i>CP restants (M€)</i>
Fonds de concours d'investissement aux communes (neutralité fiscale)	2,00	0,60	0,30	0,25	0,85
Pôle touristique de Villereest/Commelle - Vernay	2,80	0,70	0,20	1,40	0,50
Programme d'aménagement numérique	9,50	2,00	4,70	2,80	0,00
Travaux d'amélioration de performance énergétique des bâtiments (MPPE 2)	4,50	4,40	0,06	0,00	0,04
Centre aquatique	0,30	0,09	0,04	0,00	0,17

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

Dispositif d'aide à l'immobilier	0,60	0,08	0,05	0,10	0,37
<i>Libellé opération</i>	<i>Montant AP (M€)</i>	<i>Réalisé (inclus 2016)</i>	<i>Prévision CP 2017 (M€)</i>	<i>Prévision CP 2018 (M€)</i>	<i>CP restants (M€)</i>
Schéma d'accueil du site des Grands Murcins	0,50	0,27	0,16	0,02	0,05
Gymnase Pacaudière	2,90	0,03	0,30	2,40	0,17
Développement de l'offre de formation sur le territoire	1,70	0,90	0,70	0,10	0,00
Travaux Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments recevant du public (ADAP)	0,50	0,05	0,10	0,10	0,25
Réaménagement 12 avenue de Paris	0,50	0,35	0,05	0,10	0,00
Programme local de l'habitat 2016-2021	10,00	0,90	2,80	2,00	4,30
Construction d'une salle de réception parc résidentiel les Noés	0,30	0,00	0,25	0,00	0,05
Développement de parcs éolien	1,00	0,00	0,00	0,30	0,70
Développement photovoltaïque	0,10	0,00	0,10	0,04	-0,04
Réaménagement des centres nautiques	4,00		0,02	1,60	2,38
Schéma d'agenda d'accessibilité programmée des services publics de transport de voyageurs (SDA AD'AP)	2,10	0,00	0,40	0,40	1,30
Projet billettique sans contact Oura	0,30	0,00	0,10	0,05	0,15
Travaux de restructuration de l'aéroport Roanne - Renaison	1,90	1,20	0,40	0,03	0,27
Construction d'une pépinière métiers d'arts	0,80	0,80	0,00	0,0	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>46,30</b>	<b>12,37</b>	<b>10,73</b>	<b>11,69</b>	<b>11,51</b>

Il sera proposé la création de deux nouvelles autorisations de programme :

<i>Libellé opération</i>	<i>Montant AP 2018 (M€)</i>	<i>Prévision CP 2018 (M€)</i>
Réfection parking dépôt de la star	0,27	0,12
Schéma directeur de la transition numérique.	Non arrêté à ce jour	

### **Autorisations de programme du budget général :**

#### 1. Fonds de concours d'investissement aux communes (neutralité fiscale)

Cette autorisation de programme, créée en 2013, correspond à l'engagement politique de prendre en charge financièrement le coût de la neutralité fiscale en allouant aux communes membres qui ont diminué leur taux communaux en 2013 un fonds de concours.

#### 2. Pôle touristique de Villerest Commelle-Vernay

Considérant le Fleuve Loire et son environnement comme un élément touristique structurant du territoire, un programme a été ouvert pour l'aménagement du pôle (programme ouvert avant 2013 qui

se poursuit), comprenant trois sites principaux : les secteurs plages et Champlong sur Villerest et le Train touristique des Belvédères sur Commelle-Vernay.

### 3. Programme d'aménagement numérique

L'agglomération s'est engagée dans le programme de réseau d'initiative publique THD42 pour le déploiement d'un réseau FTTH « Fiber to the Home » (fibre à la maison) pour tous les habitants des 34 communes en dehors de la zone AMII (les 6 communes de l'agglomération historique). Pour les 34 communes concernées, le nombre de logements à raccorder à la fibre représente un total d'environ 17 500 prises (31 988 habitants). L'investissement total est d'environ 34 millions d'euros. Les différents financements que le SIEL va mobiliser pour cette desserte (fonds européens, état et région) ramène la participation financière de Roannais Agglomération à hauteur de 8,7 millions d'euros en investissements et 0,7 M€ en études préalables.

### 4. Travaux d'amélioration de performance énergétique des bâtiments (MPPE 2)

Dans le cadre d'un marché public de performance énergétique (MPPE) de 4 bâtiments sportifs (Halle Vacheresse, Patinoire, Nauticum et Boulodrome), des travaux ont été réalisés depuis 2014 pour plus de 4 M€.

### 5. Centre Aquatique

Seuls des crédits d'études sont inscrits dans cette AP de 2014. Les études sont en cours de finalisation.

### 6. Dispositif d'aide à l'immobilier

En juin 2014, le conseil communautaire a délibéré sur un dispositif visant à apporter une aide directe pour les projets d'immobiliers d'entreprise dès lors que ces derniers se traduisent par un impact significatif sur l'emploi (40 emplois minimum créés dans un délai de 3 ans). Cette AP traduit financièrement ce dispositif.

### 7. Schéma d'accueil du site des grands Murcins

Il s'agit de travaux d'accessibilité et de cheminements piétons du site des Grands Murcins, situé au lieu-dit « Les Grands Murcins » à Arcon. Les travaux prévus ont pour but la mise en conformité de l'accessibilité handicapée du site dans son ensemble, par la réalisation de cheminements adaptés pour desservir les bâtiments existants mais aussi proposer une boucle de découverte dans l'arboretum. Des travaux sont aussi engagés concernant le stationnement des véhicules sur le site, comprenant la création de deux places PMR et la réfection du parking existant.

### 8. Reconstruction et rénovation du gymnase de la Pacaudière

Face au constat d'un équipement vieillissant et d'une obligation de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, un programme de travaux est prévu depuis 2013 sur ce gymnase : mise aux normes (incendie, accessibilité, chauffage, électricité) et confortement structure, amélioration de la qualité d'usage (isolation, ventilation, remplacement menuiseries), prise en compte des besoins exprimés par les associations et enseignants (redistribution et rafraîchissement des locaux ...), voirie et réseaux divers.

Le montant de l'AP a été revu à la hausse en 2017 (+ 400 000 €) pour intégrer notamment les aménagements du collège (montant total de l'AP de 2 900 000 €).

### 9. Développement de l'offre de formation dans le cadre de la compétence enseignement supérieur

Le montant de l'AP en 2015 était prévu pour l'extension de l'institut de formation en soin infirmier (IFSI) : subvention de Roannais Agglomération de 0.6 M€ (versement de 0.150 M€ en 2015 et 0.450 M€ en 2016).

En 2016, une subvention est prévue pour des travaux d'extension de la maison familiale rurale (MFR) à Saint Germain Lespinasse (BTS management des unités commerciales en apprentissage). Le versement de cette aide de 100 000 € est prévu sur 3 ans.

Le Conseil Communautaire a aussi délibéré pour verser à la ville de Roanne un fonds de concours de 500 000 € pour les travaux du gymnase Boulevard de Belgique.

En 2017 le Conseil Communautaire a délibéré pour verser une aide de 100 000 € au centre hospitalier de Roanne dans le cadre de la réfection du self étudiant et 35 000 € pour le CFA « boulangerie ».

Le montant de l'AP est revu à la hausse en 2017 (735 000) pour intégrer les travaux prévus au technopôle.

### 10. Travaux Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments recevant du public (AD'AP)

Des travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public doivent être réalisés (obligation réglementaire : ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014). Ces travaux sont programmés sur plusieurs années.

(Cf. délibération 2015-137 du conseil communautaire 1<sup>er</sup> octobre 2015).

### 11. Réaménagement 12 avenue de Paris

Dans le cadre du contrat de projet Etat/Région 2014-2020, Roannais Agglomération travaille avec la communauté universitaire, la Région Rhône Alpes et l'Etat pour constituer un pôle stratégique dédié à la recherche, l'innovation, l'entreprenariat et des formations supérieures.

La finalité de ce projet est de positionner Roanne comme un pôle supérieur, à part entière au sein des villes moyennes de Rhône Alpes, et de conforter le site roannais pour les dix prochaines années.

Seuls les crédits affectés aux acquisitions immobilières et aux études de faisabilité préalables ont été inscrits en AP en 2016. L'AP sera donc révisé pour tenir compte du programme de travaux (6 à 7 M€).

### 12. Politique locale de l'habitat 2016-2021

Le PLH est un programme partenarial en faveur de l'habitat qui permet l'intervention d'autres partenaires financeurs : l'Etat, notamment via l'Anah, le Département (pour les publics précaires et les personnes âgées), la Caf, la Région, les communes, l'Union Européenne et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les orientations et actions proposées sont les suivantes :

- Intervenir sur le parc existant pour renforcer l'attractivité des centralités
- Développer une offre de qualité diversifiée pour favoriser les parcours résidentiels
- Promouvoir des solutions innovantes pour le logement des personnes âgées
- Animer et piloter activement la mise en œuvre du PLH

Une enveloppe de 2 millions d'euros pourrait être allouée par an par Roannais Agglomération et serait répartie de la façon suivante :

- 65 % seront dédiés aux actions sur le parc privé existant (démolition et rénovation énergétique) ;
- 22 % seront dédiés à la rénovation, démolition et à la création neuve des logements locatifs sociaux du parc public ;
- 10 % seront dédiés aux actions portant sur l'enjeu du vieillissement, du maintien à domicile et de la création de logements pour les personnes âgées.

### 13. Construction d'une salle de réception parc résidentiel de loisirs aux Noés

Le parc de loisirs des Noés est composé de huit habitations légères de loisirs, d'une piscine privative, d'une aire de jeux et d'aménagements paysagers. Il a été créé par la Communauté de communes de la Côte Roannaise en 2004. La gestion du parc a été confiée à l'association Gîte Sports Nature (GSN) par un contrat de DSP qui se termine en février 2020.

La construction d'une salle de réception est nécessaire à l'attractivité de l'équipement, les crédits ouverts en AP seront revus à la hausse (+45 k€).

### 14. Développement du parc éolien

Roannais Agglomération est engagé dans le programme Territoire à Energie Positive (TEPos). Les enjeux liés à TEPoS sont de :

- Lutter contre le changement climatique et promouvoir le développement durable du territoire,
- Réduire la dépendance énergétique du territoire (l'équivalent de 84% de l'énergie consommée est importé),

## **Rapport d'orientations budgétaires 2018**

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

---

- Limiter au maximum la facture énergétique du territoire (qui avoisine actuellement les 200 M € de dépenses annuelles).

A ce titre, les projets intelligents et concertés de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sont encouragés par l'intercommunalité. Le territoire dispose en outre, d'un potentiel éolien avéré par plusieurs études : études « zones de développement éolien » en 2008, atlas de développement éolien de Roannais Agglomération en 2015.

Lors de la démarche intercommunale éolienne mise en place par Roannais Agglomération en 2015, en concertation avec les communes dotées de potentiel, il a été mis en évidence que l'investissement financier public local dans le développement des projets éoliens représente un levier fort pour l'acceptation locale et pour optimiser les retombées économiques locales éoliennes.

Par délibération du conseil communautaire du 26 mai 2016 a été approuvée la réalisation d'études de faisabilité éoliennes (études phasées sur 3 ans pour un montant de 1 030 K€ TTC).

### 15. Développement photovoltaïque

Dans un premier temps il s'agit des crédits d'études pour le photovoltaïque pour 115 K€ TTC

### 16. Réorganisation des centres nautiques

Création sur l'exercice 2017 d'une nouvelle AP sur 3 ans pour 4 000 000 €.

## **Autorisations de programme du budget des équipements touristiques et de loisirs**

### 17. Travaux de restructuration aéroport Renaison / St Léger

Les travaux sur l'aéroport sont de deux ordres : des travaux sur les pistes (mises aux normes, entretien, balisage...) hors AP et le programmes de restructuration : construction de la tour de contrôle, rénovation des bâtiments (escale, restaurant) relocalisation du CVVR... sont des opérations déjà réalisées.

Pour les opérations de restructuration à venir, il est prévu l'aménagement d'un nouveau taxiway et la mise en place de clôtures sur le site. Le montant de cette AP sera ajusté en fonction du programme de travaux arrêtés.

## **Autorisations de programme du budget transports publics**

### 18. Le projet billettique sans contact Oura

Le projet billettique s'inscrit dans une dynamique sur l'interopérabilité des 26 AOT (autorités organisatrices de transport) partenaires. Avec un seul support (carte sans contact) le voyageur pourra charger des titres de transport pour le réseau STAR, les TER, et pour les autres réseaux urbains et interurbains partenaires. C'est un programme de 1 M€ pour Roannais Agglomération. Le nouveau système devrait être opérationnel courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

### 19. Agenda d'accessibilité programmée des services publics de transport de voyageurs (SDA AD'AP)

Des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus doivent être réalisés (schéma directeur d'accessibilité : mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs ; ordonnance 2014-1321 du 4 novembre 2014). Ces travaux sont programmés sur plusieurs années (mise en accessibilité de 233 arrêts de bus).

(Cf. délibération 2015-173 du conseil communautaire 29 octobre 2015).

## **Autorisations de programme du budget locations immobilières**

### 20. Pépinière métiers d'arts

Il s'agit de l'opération de construction d'une pépinière « métiers d'arts » à Saint- Jean Saint- Maurice. La construction est terminée, cette AP sera clôturée en 2017.

**ANNEXE 3**

**Evolution des bases brutes de TH par commune depuis 2015**

Pour mémoire la variation nominale annuelle votée en loi de finances en 2014 était de +0.9%, en 2015 de 0.9%, de 1% en 2016 et de 0.40 % en 2017. L'évolution des bases brutes tient compte de cette variation nominale et de la variation physique des bases.

	2015	2016		2017	
	Bases brutes TH	Bases brutes TH	Evolution des bases brutes (en %)	Bases brutes TH	Evolution des bases brutes (en %)
Ambierle	2 414 341 €	2 523 026 €	4,50%	2 563 295 €	1,60%
Arcon	109 421 €	109 270 €	-0,14%	111 058 €	1,64%
Changy	856 111 €	884 730 €	3,34%	935 994 €	5,79%
Combre	473 785 €	494 530 €	4,38%	502 603 €	1,63%
Commelle-Vernay	5 378 997 €	5 514 707 €	2,52%	5 627 729 €	2,05%
Coutouvre	1 199 927 €	1 232 822 €	2,74%	1 237 245 €	0,36%
La Pacaudière	1 468 438 €	1 505 815 €	2,55%	1 570 542 €	4,30%
Le Coteau	11 998 857 €	12 480 984 €	4,02%	12 627 941 €	1,18%
Le Crozet	289 828 €	333 723 €	15,15%	339 143 €	1,62%
Lentigny	2 991 879 €	3 110 759 €	3,97%	3 196 582 €	2,76%
Les Noës	202 879 €	211 777 €	4,39%	222 652 €	5,14%
Mably	12 305 308 €	12 592 408 €	2,33%	12 691 044 €	0,78%
Montagny	1 308 177 €	1 350 325 €	3,22%	1 361 412 €	0,82%
Noailly	1 009 374 €	1 028 077 €	1,85%	1 056 890 €	2,80%
Notre-Dame-de-Boisset	941 572 €	958 504 €	1,80%	1 017 607 €	6,17%
Ouches	2 148 156 €	2 183 935 €	1,67%	2 237 339 €	2,45%
Parigny	830 316 €	846 655 €	1,97%	887 228 €	4,79%
Perreux	3 097 127 €	3 169 543 €	2,34%	3 175 335 €	0,18%
Pouilly-les-Nonains	3 686 948 €	3 851 817 €	4,47%	3 939 500 €	2,28%
Renaison	5 113 336 €	5 409 979 €	5,80%	5 563 291 €	2,83%
Riorges	20 668 712 €	21 117 012 €	2,17%	21 584 289 €	2,21%
Roanne	64 272 691 €	64 520 175 €	0,39%	65 208 108 €	1,07%
Sail-les-Bains	288 908 €	301 722 €	4,44%	299 314 €	-0,80%
Saint-Alban-les-Eaux	1 621 679 €	1 686 397 €	3,99%	1 710 456 €	1,43%
Saint-André-d Apchon	3 412 791 €	3 554 178 €	4,14%	3 639 505 €	2,40%
Saint-Bonnet-des-Quarts	393 678 €	395 617 €	0,49%	400 629 €	1,27%

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

Saint-Forgeux-Lespinnasse	687 472 €	735 601 €	7,00%	747 083 €	1,56%
Saint-Germain-Lespinnasse	1 737 746 €	1 783 680 €	2,64%	1 842 023 €	3,27%
Saint-Haon-le-Châtel	880 840 €	947 321 €	7,55%	962 364 €	1,59%
Saint-Haon-le-Vieux	1 288 923 €	1 354 367 €	5,08%	1 349 996 €	-0,32%
Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire	1 501 569 €	1 555 696 €	3,60%	1 600 309 €	2,87%
Saint-Léger-sur-Roanne	2 281 444 €	2 359 098 €	3,40%	2 379 056 €	0,85%
Saint-Martin-d Estréaux	1 552 607 €	1 577 683 €	1,62%	1 524 788 €	-3,35%
Saint-Rirand	146 168 €	152 236 €	4,15%	152 721 €	0,32%
Saint-Romain-la-Motte	2 128 523 €	2 230 213 €	4,78%	2 264 715 €	1,55%
Saint-Vincent-de-Boisset	2 025 200 €	2 040 186 €	0,74%	2 132 424 €	4,52%
Urbise	151 196 €	154 219 €	2,00%	149 447 €	-3,09%
Villemontais	1 616 595 €	1 661 113 €	2,75%	1 716 460 €	3,33%
Villerest	10 099 385 €	10 291 906 €	1,91%	10 456 449 €	1,60%
Vivans	342 793 €	349 890 €	2,07%	354 621 €	1,35%
<b>Total général</b>	<b>174 923 697 €</b>	<b>178 561 696 €</b>	<b>2,08%</b>	<b>181 339 187 €</b>	<b>1,56%</b>

**ANNEXE 3 bis**

**Evolution des bases nettes de taxes foncières bâties par commune depuis 2015**

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Evolution base nette</b>
Ambierle	1 440 110 €	1 477 183 €	1 512 198 €	2,37%
Arcon	66 268 €	68 747 €	67 599 €	-1,67%
Changy	509 837 €	522 225 €	561 203 €	7,46%
Combre	264 794 €	271 568 €	308 098 €	13,45%
Commelle-Vernay	3 903 632 €	3 996 711 €	4 031 977 €	0,88%
Coutouvre	686 360 €	712 153 €	729 330 €	2,41%
La Pacaudière	954 063 €	981 006 €	992 271 €	1,15%
Le Coteau	10 848 784 €	11 370 465 €	11 383 949 €	0,12%
Le Crozet	174 680 €	181 776 €	180 600 €	-0,65%
Lentigny	1 607 655 €	1 659 851 €	1 725 747 €	3,97%
Les Noës	128 474 €	124 843 €	133 605 €	7,02%
Mably	11 913 667 €	11 985 987 €	12 208 095 €	1,85%
Montagny	1 031 081 €	869 080 €	886 285 €	1,98%
Noailly	540 854 €	544 797 €	552 347 €	1,39%
Notre-Dame-de-Boisset	460 568 €	481 656 €	492 294 €	2,21%
Ouches	1 105 549 €	1 137 055 €	1 165 821 €	2,53%
Parigny	923 688 €	961 993 €	962 365 €	0,04%
Perreux	2 210 385 €	2 264 099 €	2 293 803 €	1,31%
Pouilly-les-Nonains	1 988 101 €	1 999 969 €	2 024 489 €	1,23%
Renaison	4 934 019 €	5 332 009 €	5 221 288 €	-2,08%
Riorges	14 262 801 €	14 494 762 €	14 630 463 €	0,94%
Roanne	52 856 172 €	53 734 242 €	54 442 808 €	1,32%
Sail-les-Bains	202 923 €	200 258 €	202 702 €	1,22%
Saint-Alban-les-Eaux	1 873 274 €	1 901 642 €	1 927 002 €	1,33%
Saint-André-d Apchon	1 757 049 €	1 814 071 €	1 842 436 €	1,56%
Saint-Bonnet-des-Quarts	233 665 €	232 361 €	236 626€	1,84%
Saint-Forgeux-Lespinasse	361 707 €	367 717 €	376 034 €	2,26%
Saint-Germain-Lespinasse	1 031 325 €	1 049 210 €	1 113 620 €	6,14%
Saint-Haon-le-Châtel	497 305 €	510 679 €	517 159 €	1,27%
Saint-Haon-le-Vieux	705 928 €	740 220 €	759 581 €	2,62%
Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire	907 773 €	922 377 €	943 324 €	2,27%

## Rapport d'orientations budgétaires 2018

Roannais Agglomération – Conseil Communautaire du 29 novembre 2017

Saint-Léger-sur-Roanne	1 196 555 €	1 235 576 €	1 240 399 €	0,39%
Saint-Martin-d Estréaux	1 070 084 €	1 085 169 €	1 084 952 €	-0,02%
Saint-Rirand	90 716 €	92 427 €	93 425 €	1,08%
Saint-Romain-la-Motte	1 223 912 €	1 242 390 €	1 269 680 €	2,20%
Saint-Vincent-de-Boisset	1 112 804 €	1 216 319 €	1 204 518 €	-0,97%
Urbise	76 652 €	77 862 €	81 043 €	4,09%
Villemontais	856 553 €	892 730 €	905 908 €	1,48%
Villerest	5 461 646 €	5 540 161 €	5 617 552 €	1,40%
Vivans	194 365 €	194 705 €	203 554 €	4,54%
<b>Total général</b>	<b>131 665 778 €</b>	<b>134 488 051 €</b>	<b>136 126 150 €</b>	<b>1,22%</b>

**ANNEXE 4**

**Evolution des contributions aux syndicats**

Contribution syndicats et SDIS	BP 2017	Projet de BP 2018	Var°
<b>Pôle Aménagement</b>	<b>307</b>	<b>172</b>	<b>-135</b>
<i>AMENAGEMENT POLITIQUES CONTRACTUELLES</i>	<b>135</b>	-	<b>-135</b>
PETR	135	-	<b>-135</b>
<i>AMENAGEMENT RENOUVELLEMENT URBAIN</i>	<b>172</b>	<b>172</b>	<b>0</b>
SYEPAR	172	172	0
<b>Pôle Développement</b>	<b>262</b>	<b>217</b>	<b>-45</b>
<i>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</i>	<b>262</b>	<b>217</b>	<b>-45</b>
SYNDICAT MIXTE BONVERT	220	0	<b>-220</b>
CONTRIBUTIONS SITE DE PROXIMITE	17	17	0
CONTRIBUTION OCMMR	25	-	<b>-25</b>
<b>Pôle Environnement</b>	<b>5 644</b>	<b>5 604</b>	<b>-40</b>
<i>DECHETS MENAGERS</i>	<b>4 468</b>	<b>4 487</b>	<b>19</b>
SEEDR fonctionnement	200	200	0
SEEDR traitement	4 268	4 287	19
<i>EAU - ASSAINISSEMENT</i>	<b>1 040</b>	<b>1 009</b>	<b>-31</b>
CONTRIBUTION CONTRAT DE RIVIERES	168	234	66
CONTRIBUTION SYRRTA	112	60	<b>-52</b>
EAU PLUVIALES (RDE)	710	710	0
OUDAN (RDE)	50	5	<b>-45</b>
<i>SITES ET MILIEUX NATURELS</i>	<b>133</b>	<b>33</b>	<b>-100</b>
EPL	3	3	0
SYNDIACT MXTE MONTS DE LA MADELEINE	30	30	0
SMRBV	100	-	10
<i>VOIRIE</i>	<b>3</b>	<b>75</b>	<b>72</b>
SIEL	3	75	72
<b>SERVICE INCENDIE (SDIS)</b>	<b>4 235</b>	<b>4 235</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>	<b>10 448</b>	<b>10 228</b>	<b>-420</b>

**ANNEXE 4 (suite)**

**Evolutions des subventions de fonctionnement versées**

Subventions organismes, associations	BP 2017	BP 2018	Var°
<b>Ressources humaines</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
AMICALE	4	4	0
<b>Pôle Cohésion Sociale</b>	<b>2 067</b>	<b>2 098</b>	<b>31</b>
COHESION SOCIALE (VILLE /PRECARITE / SANTÉ)	61	76	15
CISPD	55	60	5
ENFANCE JEUNESSE	424	423	-1
PETITE ENFANCE	1 527	1 539	12
<b>Pôle Culture</b>	<b>177</b>	<b>186</b>	<b>9</b>
ACTION CULTURELLE	177	186	9
<b>Pôle Développement</b>	<b>1 542</b>	<b>1 557</b>	<b>15</b>
AMENAGEMENT NUMERIQUE	20	20	0
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	201	333	132
MISSION LOCALE	177	177	0
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - FORMATION	725	612	-113
TOURISME	419	415	-4
<b>Pôle Divers</b>	<b>150</b>	<b>178</b>	<b>28</b>
Fonds de concours communes	150	178	28
<b>Pôle Environnement et sports</b>	<b>619</b>	<b>621</b>	<b>2</b>
AGRICULTURE	31	28	-4
DEVELOPPEMENT DURABLE	73	73	0
SITES ET MILIEUX NATURELS	24	9	-15
SPORT	491	511	20
<b>Total général</b>	<b>4 560</b>	<b>4 644</b>	<b>85</b>

**ANNEXE 5 :**

**Fonds de concours versés aux communes depuis 2014**

	Montant versé en 2014 (€)	Montant versé en 2015 (€)	Montant versé en 2016 (€)	Montant versé en 2017 (€)
<b>Neutralité fiscale (investissement + fonctionnement)</b>				
LENTIGNY	35 901	38 425	40 950	40 950
OUCHES	27 262	28 995	30 727	30 727
LA PACAUDIERE	21 694	23 339	24 983	24 983
POUILLY LES NONAINS	43 299	46 357	49 415	49 415
SAIL LES BAINS	7 574	7 896	8 217	8 217
SAINT ANDRE D'APCHON	35 931	38 785	41 639	41 639
SAINT HAON LE VIEUX	15 511	16 627	17 744	17 744
ST JEAN ST MAURICE*			21 622	
SAINT LEGER SUR ROANNE	27 049	28 966	30 884	30 884
SAINT ROMAIN LA MOTTE *	32 272	34 154	36 036	
VILLEMONTAIS	20 334	21 684	23 034	23 034
VIVANS	8 859	9 145	9 452	9 452
<b>Autres fonds de concours</b>				
AMBIERLE	9 650	379		100 000
ARCON				14 936
COMMELLE VERNAY				26 000
MABLY	3 744			
OUCHES	3 666			
SAINT HAON LE CHATEL	3 807			
VILLEREST	17 910			
VILLEREST	822			
COUTOUVRE		267		
LE COTEAU		2 350		
POUILLY LES NONAINS		393		
ROANNE		10 372	273 607	269 833
ST GERMAIN LESPINASSE			96 832	96 832
SAINT BONNET DES QUARTS		21		
SAINT MARTIN D'ESTREAU				7 003
SAINT ROMAIN LA MOTTE				1 785
SAINT VINCENT DE BOISSET				19 663
<b>TOTAL</b>	<b>315 286</b>	<b>308 154</b>	<b>706 404</b>	<b>813 097</b>

\* fonds de concours pas demandé

**ANNEXE 6**

**Liste des 11 ratios**

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI, prévues par l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), comprennent 11 ratios définis à l'article R2313-1. 10 ratios sont aussi prévus pour les groupements à fiscalité propre, les départements et les régions. Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant. Pour les communes et les groupements de communes, la population utilisée est la population totale ayant valeur légale en 2010. Les ratios 7 à 11 sont exprimés en pourcentage.

		Référence nationale des CA (comptes de gestion 2015) <sup>7</sup>	Roannais Agglomération (CA 2016)
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement/population (€/hab.)	334 €	617 €
Ratio 2	Produit des impositions directes/population (€/hab.)	335 €	276 €
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement/population (€/hab.)	406 €	683 €
Ratio 4	Dépenses d'équipement /population (€/hab.)	83 €	62 €
Ratio 5	dette/population (€/hab.)	380 €	300 €
Ratio 6	DGF/population (€/hab.)	126 €	127 €
Ratio 7	Charge de personnel	35,20%	22,00%
Ratio 9	Marge d'autofinancement	90,60%	99,87%
Ratio 10	Taux d'équipement	20,40%	9,7%
Ratio 11	Taux d'endettement	93,60%	43,92%

- Ratio 1 = dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population
- Ratio 2 = produit des impositions directes / population
- Ratio 3 = recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.
- Ratio 4 = dépenses d'équipement brut / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) –sauf 204 (subventions d'équipement versées) –, 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) et 45 (opérations pour comptes de tiers).
- Ratio 5 = dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement.
- Ratio 6 = DGF / population ; part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.
- Ratio 7 = dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité; c'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.
- Ratio 8 = coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) = recettes fiscales / potentiel fiscal : mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le potentiel fiscal. Ce ratio n'est pas calculé pour les EPCI.
- Ratio 9 = marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées ; les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.
- Ratio 10 = dépenses d'équipement brut/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée, car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.
- Ratio 11 = dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse

<sup>7</sup> Source : Rapport de l'observatoire des finances locales ; les finances des collectivités locales en 2016 (publication du 12 juillet 2016)